

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 27 juin 2024 à 13h50**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In Extenso

La séance est ouverte à 13h50
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Etaients présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-

Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Le quorum étant atteint, je déclare la séance du 27 juin ouverte.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs les élus, être ici au sein de cet hémicycle que Jean-Claude Gaudin présidât en premier, entouré de vous tous, mais aussi entouré de l'administration, entouré de ses amis, entouré de ses proches qui ont été à ses côtés pendant toutes ces années, entouré des Présidents d'intercommunalités, c'est un grand plaisir de pouvoir vous dire toute l'émotion et tout le symbole que cela peut représenter pour moi aujourd'hui.

Je le revois assis à votre place, Madame Biaggi, j'étais à côté de Monsieur Jean-Claude Gaudin à cette époque-là ; je le revois avec son élégance naturelle, avec sa voix si singulière nous raconter notre territoire d'hier. Je le revois nous compter nombre d'intrigues, nombre d'histoires politiques amusantes. Combien de péripéties sur la vie politique locale ces murs ont-ils entendues ? Combien de débats passionnés, combien de cris, combien de hurlements, combien de décisions majeures ont été prises ici dans cet hémicycle ? Et pendant plus d'un quart de siècle, il a été aux yeux de tous, l'emblématique maire de Marseille et il le restera à jamais.

Mais il fut aussi l'artisan de l'intercommunalité, d'abord avec la Communauté urbaine et ensuite avec la Métropole, cette fameuse Métropole Aix-Marseille-Provence.

C'est la raison pour laquelle, en sa mémoire, je souhaite que cet hémicycle porte son nom aujourd'hui. (*Applaudissements*).

Cet hémicycle portera donc le nom de Jean-Claude Gaudin, parce que c'était ici le premier endroit où il a créé cette Métropole, un hémicycle où il fait bon être ensemble, il fait bon être un peu les uns sur les autres, mais surtout il fait bon sur ce démarrage de cette nouvelle institution.

Pour que nous nous souvenions aussi de cette empreinte et également de tout ce qu'il a fait pour notre territoire, j'espère d'ailleurs que vous transmettez au maire de Marseille que cela inspirera aussi et je sais que je peux compter sur lui pour que demain, au Conseil Municipal, il y ait également un hommage appuyé au maire de Marseille.

Marseille et la Provence, c'était Jean-Claude Gaudin. Certes, Jean-Claude Gaudin fût un homme d'État, mais je ne reviendrai pas sur son parcours d'exception que nous connaissons tous. Il fût surtout un maire bâtisseur, un maire visionnaire attaché à la transformation de son territoire, un maire qui croyait et qui espérait dans une coopération solide entre les communes.

En 2000, après des années de persévérance, Jean-Claude Gaudin parvient à fonder la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Pendant des années, il se bat pour qu'un maximum de communes intègre MPM, que les liens se renforcent entre les maires et que la Métropole prenne vie. Dès la création de la Métropole en janvier 2016, Jean-Claude Gaudin se montre à l'écoute de tous les maires du territoire. Il a toujours eu un profond respect pour chacun et chacune des maires de ce territoire. Selon lui, mais nous en avons souvent parlé, il m'a toujours dit : il n'y a pas de petite commune, il y a des communes et des maires qui s'engagent au quotidien pour leur commune. Il était attaché à la juste représentativité de ces maires et il a fait en sorte que tous les maires puissent siéger au sein de la Métropole, ce qui d'ailleurs n'était pas prévu par la loi au départ. Ainsi, il réussit à concilier 2 éléments qui pourraient sembler assez incompatibles, donner la voix à tous et entendre l'expression d'une majorité. Nous nous rappelons d'ailleurs tous, les premières séances de la Métropole. Jean-Claude Gaudin a su dépasser les risques politico-médiatiques pour faire un projet qui dépasse sa mandature. Un projet courageux, malgré une naissance qui s'est faite dans la douleur.

Rappelons-nous les hurlements, les combats, mais des hurlements et des combats toujours dignes entre Jean-Claude et Maryse. Jean-Claude a su établir une réelle vision métropolitaine et cibler les grands axes de développement. Je pense en particulier à la création d'emplois qualifiés ou faiblement qualifiés dans les domaines du tourisme, mais aussi

l'attractivité dans celui des transports. En 2 ans et demi à la tête de notre institution, il a lancé la feuille de route de la révolution des mobilités avec l'agenda mobilité cher à notre ami Jean-Pierre Serrus. Nous lançons également l'agenda du développement économique en soutenant en particulier la filière de la santé. J'étais d'ailleurs, à l'époque, sa première vice-présidente à l'économie. Que de souvenirs. Sous sa présidence, la Métropole est bel et bien devenue une réalité et une source de confrontation, mais aussi d'espoir pour notre territoire. Aujourd'hui, c'est une réalité qui est au service de près de 2 millions d'habitants.

Ainsi, Jean-Claude Gaudin aura mis sur les rails une jeune institution dédiée aux habitants et à leur quotidien. Une institution porteuse de projets d'avenir, de projets structurants pour notre territoire. Comme disait Jean-Claude, nous ne faisons pas tout bien, mais nous le faisons de notre mieux et surtout, nous n'avons toujours pas trouvé la baguette magique. Mes chers collègues, malgré les incertitudes de la période actuelle, les fractures profondes de notre pays, j'espère que tous ensemble, nous poursuivrons cette route commune et ce travail collectif.

Personnellement, Jean-Claude Gaudin, je lui ai déjà dit, a été pour moi un père. Je ne le remercierai jamais assez pour tout ce qu'il a fait pour moi. Les jeunes avancent souvent plus vite, mais les anciens connaissent mieux la route. Inspirons-nous de ces mots positifs et rappelons-nous la nécessité de ne jamais oublier d'où on vient pour savoir véritablement où on peut aller.

C'est la raison pour laquelle, en sa mémoire, je vous demanderai de bien vouloir respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Jean-Claude Gaudin, décédé le 20 mai 2024.)

Merci.

Comme je souhaitais finir sur une note positive, parce que je sais qu'il n'aimait pas ce type de cérémonie, nous avons préparé un petit film que nous allons vous passer pour vous rappeler l'ensemble des projets qui ont été faits sous sa présidence. Nous avons également passé les présidences du Président Caselli, du Président Teissier pour que vous puissiez voir les empreintes laissées par Jean-Claude Gaudin et l'ensemble de son œuvre au niveau intercommunal et métropolitain.

Merci d'envoyer le film.

(Diffusion du film réalisé en hommage à Jean-Claude Gaudin).

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous allons souhaiter la bienvenue à une nouvelle élue, Madame Sophie Chave qui, à la suite de la démission de Madame Monique Slissa est présente aujourd'hui. Bienvenue, Sophie. *(Applaudissements.)*

Nous pouvons l'applaudir, bien entendu, et tous nos vœux de rétablissement à Madame Slissa, mais je sais que c'est compliqué.

RAPPEL DES RÈGLES DE DÉPORT :

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la Métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part, de vous signaler aux assemblées afin que vos dépôts soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

RAPPEL DES RÈGLES POUR LE DÉROULEMENT DE CETTE SÉANCE :

Je vous rappelle, pour la sérénité des débats, que vos interventions devront s'inscrire strictement dans le cadre de notre règlement intérieur, des sujets inscrits à l'ordre du jour et des compétences de la Métropole.

Toute intervention relative à la campagne électorale en cours constituera un abus et relèvera des pouvoirs du Président de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 18 avril 2024. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a pas observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 18 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 18 AVRIL 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en temps et en heure, ainsi que l'ordre du jour des dossiers de cette séance.

IV – INFORMATIONS AU CONSEIL

Une information vous a été également adressée avec les documents de séance, il s'agit :

- Des tableaux de marchés notifiés,

Mes chers collègues, vous avez été destinataires d'un ordre du jour rectificatif. L'ordre de passage a été légèrement modifié pour permettre à certains d'entre vous de pouvoir assumer leurs responsabilités actuelles. Nous n'allons pas nous fier aux numéros, mais nous allons changer légèrement l'ordre prévu.

Nous allons commencer par la Commission finance budget patrimoine administration générale, du 56 au 69, Monsieur Khelfa.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE (13h50)

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports concernant les comptes de gestion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. Y a-t-il des demandes d'intervention du 56 au 69 ? Pas de demande d'intervention, nous allons passer au vote.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Sur les comptes de gestion, Madame la Présidente, je reviendrais un peu plus largement sur le compte administratif, mais pour être en concordance avec nos votes lors du budget 2023, nous voterons contre.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté. Sur le 56, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

56. FBPA-001-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget principal

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

57. FBPA-002-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

Rapport 57, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

58. FBPA-003-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Rapport 58, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

59. FBPA-004-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises »

Rapport 59, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**60. FBPA-005-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« marché d'intérêt national »**

Rapport 60, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**61. FBPA-006-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« opérations d'aménagement »**

Rapport 61, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**62. FBPA-007-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« parkings »**

Rapport 62, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**63. FBPA-008-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« prévention et gestion des déchets »**

Rapport 63, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**64. FBPA-009-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« régie d'action sociale »**

Rapport 64, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

65. FBPA-010-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « transports »

Rapport 65, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

66. FBPA-011-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « assainissement »

Rapport 66, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

67. FBPA-012-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « crématoriums »

Rapport 67, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

68. FBPA-013-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « eau »

Rapport 68, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

69. FBPA-014-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « ports de plaisance »

Rapport 69, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

70. FBPA-015-27/06/2024-CM - Élection d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2023

Nous passons maintenant au 70. De nouvelles dispositions ont été prises. Il faut que pour l'étude du compte administratif, nous puissions élire un Président de séance. J'espère que vous avez tous mis vos cartes.

Conformément aux dispositions légales, nous procédons à l'élection du Président de séance spéciale pour l'adoption du compte administratif. J'ai reçu la candidature de Monsieur Didier Khelfa. Je déclare le scrutin ouvert.

Il n'y a pas d'autres candidats ? Je n'ai pas demandé.

(*Non.*)

Nous déclarons le scrutin clos.

Le scrutin est clos. Il y a 10 blancs. Monsieur Didier Khelfa, 166 voix. Abstentions, 32. Étaient inscrits, 240. Présents, 208. Monsieur Khelfa est élu Président provisoire pour le compte administratif. Venez, Monsieur Khelfa, je vous laisse la place.

(*Applaudissements*).

(*Madame la Présidente quitte l'hémicycle et Monsieur Didier Khelfa prend la présidence de séance*).

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, chers collègues, je vous propose de démarrer sur l'approbation et la présentation des comptes administratifs. Je ne vais pas passer des heures à vous présenter l'ensemble des chiffres, néanmoins, nous sommes obligés d'évoquer les grandes masses et les grandes lignes pour que nous puissions derrière organiser le débat – certains d'entre vous ont déjà posé leur intention d'intervenir, notamment Jean-Christophe – débat, que nous avons déjà eu en commission, je sais donc que ce seront des débats sereins, constructifs, comme cela a toujours été le cas.

Je vous présente les comptes administratifs en quelques lignes. Je voudrais vous rappeler que tous budgets confondus, notre Métropole, c'est 3,5 milliards de recettes, 3,1 milliards de dépenses, je le redis, tous budgets confondus. Toujours tous budgets confondus, en 2023, ce sont 565 millions d'euros de dépenses d'équipement à travers notre programmation pluriannuelle d'équipement, notamment les deux gros budgets : le budget principal avec 278 millions et notre budget annexe transport avec 192 millions.

Je rappelle aussi que sur une période de 2020 – 2023, pour avoir un référentiel par rapport à ces dépenses, la moyenne des dépenses d'équipement, toujours tous budgets confondus, était à hauteur de 593 millions d'euros. Lorsque nous regardons le budget principal, toujours pour avoir l'ordre d'idée et les grandes masses, sur la section de fonctionnement, nous avons 1,8 milliard de recettes. Un budget qui a été exécuté à 103 %, c'est-à-dire que par rapport à nos prévisions au niveau des recettes, nous avons récolté 50 millions de plus. Sur nos dépenses de fonctionnement 1,651 milliard d'euros, exécuté à 95 %, ce qui veut dire que nous avons mis en place des efforts et beaucoup de mesures de maîtrise de la dépense, notamment

des charges à caractère général et des charges de personnel. Malgré tout, ces dépenses par rapport à l'exercice 2022 augmentent de 26 millions d'euros. Malgré la rigidité de nos dépenses, nous avons su agir pour ne pas atteindre 100 % de la consommation des crédits et des dépenses inscrites dans nos différents budgets votés. Je rappelle que le premier poste de dépenses sur la section de fonctionnement reste les attributions de compensation à hauteur de 646 millions d'euros en 2023, suivi du 012, suivi des dépenses de personnel arrondie à 270 millions d'euros. Ce sont 270 millions d'euros sur le 012 par rapport à 2022, en légère baisse de 2 %, car nous avons créé un budget annexe, notamment le budget annexe du CFA et nous avons fiabilisé les effectifs sur d'autres budgets annexes qui fait relativiser cette baisse sur le 012. Rappelons qu'en 2023, nous avons participé aux différents budgets annexes à hauteur de 138 millions d'euros. C'était 133 en 2022 et sur ces 138 millions d'euros, 126 partent directement, Monsieur Pons, au budget annexe transport, 5,8 sur le budget déchet et 5,3 sur le budget du marché d'intérêt national. Ceci était pour le fonctionnement.

Si je passe en investissements, je le disais, sur le budget principal, 553 millions de recettes et 494 millions de dépenses. Je le répète, puisque nous aurons sans doute un débat là-dessus tout à l'heure, 278 millions de dépenses d'équipement. Le recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 est en forte diminution, puisque nous n'avons eu besoin d'emprunter sur 2023, que 67 millions d'euros, en baisse de 59 % par rapport aux 165 millions d'euros que nous avons empruntés en 2022. Forts de tout cela, nous avons des résultats sur le budget principal, un excédent de fonctionnement cumulé avec les exercices antérieurs, je vais vraiment insister sur ce chiffre-là, de 211,5 millions d'excédent de fonctionnement, un déficit d'investissement cumulé de 41,5 millions. L'épargne brute s'améliore de près de 20 % à hauteur de 315 millions d'euros. L'amélioration des épargnes nous permet de baisser notre encours de dette sur l'exercice 2023. Justement, par rapport à cet encours de dette, à périmètre constant, c'est-à-dire sans les transferts de charges qui ont été opérés en 2023, on a baissé notre encours de dette de 100 millions d'euros. Nous étions, je le rappelle, 2021-2022, à 2,43 milliards d'encours de dette sur le budget principal. Sans les transferts de compétences, nous arrivons à 1,940 milliard d'euros sur l'encours de dette sur le budget principal. (*Applaudissements*)

En tenant compte des différents transferts, bien évidemment, il y a eu des transferts ascendants avec transfert de dette. Cette dette transférable vient diminuer ce résultat, et avec la dette récupérable sur les transferts, nous avons, malgré tout, un encours de dettes en dessous des 2 milliards, puisque nous sommes à 1,990 milliard d'euros. Notre capacité de désendettement, le ratio que l'on regarde principalement pour voir l'état de la dette, 6,3 ans en 2023, en baisse constante depuis 2020, puisque, je le rappelle, en 2020, nous étions à plus de 10 ans et là, nous sommes à 6,3, cela s'améliore de manière constante depuis 2020. Voilà ce que je peux dire sur le budget principal.

Je vais vous faire une présentation rapide du budget annexe transports, puis du budget annexe déchets, ainsi nous pourrons voter et avoir un débat. Sur le budget annexe transports, 828 millions de recettes de fonctionnement, 790 millions de dépenses de fonctionnement, un excédent cumulé sur la section de fonctionnement de 75 millions. En investissement, 341 millions de recettes, 299 millions de dépenses, un déficit cumulé sur la section d'investissement du budget annexe transports de 31 millions, ce qui fait que nous avons un excédent global, les deux sections confondues, de 43,5 millions d'euros sur le budget transports.

Sur ce budget, nous avons une augmentation de l'encours de dette, puisque nous sommes obligés d'emprunter pour financer et maintenir le rythme des investissements prévus dessus. L'encours de dette augmente de 18 %, il est au 31 décembre 2023, de 748 millions d'euros sur le budget annexe transports. Je rappelle que nous avons un stock initial d'autorisations de programmes, c'est-à-dire tous les projets qui étaient mis budgétairement et inscrits budgétairement, de plus de 2 milliards d'euros sur le budget annexe transports, et que ce stock d'autorisations de programmes, rien que sur l'exercice 2023, nous l'avons augmenté de 226 millions d'euros supplémentaires au regard des projets nouveaux qui sont venus

s'ajouter. Je le disais tout à l'heure, sur ce budget annexe transports, il faut noter un rythme d'investissements sur 2023 de 192 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Sur le budget déchets, recettes de fonctionnement, 488 millions d'euros, soit 13 % d'augmentation par rapport à l'année 2022, dont sur les 488 millions d'euros, 417 qui proviennent de la TEOM, 18 de la redevance spéciale et 4,4 millions de la subvention d'équilibre. Nos dépenses réelles de fonctionnement sont à hauteur de 408 millions d'euros, en augmentation de 3 % par rapport à 2022. Nos dépenses d'investissement, 53 millions d'euros au lieu de 36 en 2022, dont 21 de crédits d'équipement. Nous avons sur le budget annexe déchets, là aussi, un résultat cumulé excédentaire en fonctionnement de 55 millions et un déficit cumulé en investissement de 15 millions, ce qui fait que nous avons un exercice avec un résultat excédentaire de 40 millions. Je le rappelle, pour la deuxième année consécutive, aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget annexe déchets.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à l'exercice 2023. Avant tout, ces comptes administratifs montrent que nous sommes toujours dans le respect du pacte financier et fiscal, que nos ratios s'améliorent. On le voit sur la capacité de désendettement, on le voit sur l'épargne brute, on le voit sur un certain nombre de ratios que nous avons fixés dans le pacte, notamment l'encours de dettes. Tout cela pour dire que sur l'exercice 2023, c'est une exécution des budgets conformes à la trajectoire que nous avons fixée dans le cadre du pacte, mais surtout, ça reste la traduction du respect des engagements pris par les uns et les autres, puisque je rappelle que sur 2023, il y a eu la création de notre dotation de solidarité communautaire sans toucher quoi que ce soit par ailleurs. Le respect des ratios, le respect de la trajectoire, le respect des engagements, le compte administratif, ou en tout cas les différents comptes administratifs montrent cela. Et ce que je pouvais dire, et peut-être qu'on en reparlera tout à l'heure quand on parlera de la dette, ces ratios s'améliorent tellement que le 14 juin 2024, l'agence Fitch a relevé d'un cran la note de notre Métropole, passant de la note A+ à la note AA-, une note identique à celle des Métropoles les mieux gérées de notre pays. (*Applaudissements*)

C'est donc une petite satisfaction, mais c'est avant tout un rehaussement de notre note que l'on peut caractériser, Monsieur le Directeur Général, d'historique. Voilà, en ce qui concerne le compte administratif.

J'ai évoqué en même temps la dette. C'est vrai qu'à travers les budgets supplémentaires, tout à l'heure, on verra l'affectation des résultats et on verra que l'on rajoute notamment, sur 2024, des crédits supplémentaires sur notre PPI, sur notre budget principal pour essayer de rattraper un peu, j'allais dire, le moins d'investissements que nous avons faits sur l'année 2023.

Maintenant, la parole est à vous, mes chers collègues. Jean-Christophe, tu lances les hostilités ?

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Les hostilités, ce n'est pas le mot qui convient, Monsieur le Président, vous allez vite vous en apercevoir.

Vous savez mieux que quiconque, Monsieur le Président, que la présentation et les analyses financières et budgétaires expriment souvent autant de réalités que de points de vue. Si la présentation des documents reste comme toujours de grande qualité, je voudrais vous faire une proposition qui consisterait à ajouter à l'avenir une page, même une demi-page qui consoliderait en quelque sorte les principaux agrégats financiers des budgets annexes et budget principal, afin d'avoir une réalité budgétaire globale de la Métropole et en évitant les va-et-vient d'un budget à l'autre, favorisant les points de vue orientés. Je suis sûr que c'est une proposition qui vous agréerait, Monsieur le Président.

Cette remarque liminaire faite, je voudrais rapidement regrouper quelques observations, si vous me le permettez, qui se rapportent à la fois au compte administratif 2023 et par anticipation au budget supplémentaire 2024, afin de ne pas multiplier les interventions.

Concernant le compte administratif, oui cher Didier, nous apprécions comme vous les mêmes réalités qui expriment une amélioration sensible des indicateurs financiers du budget

principal : une épargne nette en hausse, un endettement en baisse et une capacité de désendettement en amélioration. En revanche, nous divergeons sur les analyses qui passent sous silence les causes discutables, à notre sens, de cette amélioration, causes que nous supposons lors de la présentation du budget 2023 et qui, aujourd'hui, sont confirmées.

D'abord, les recettes sont portées pour une grande part par la hausse des impôts et taxes. Ensuite, la baisse du volume des dépenses d'équipement révèle un taux d'exécution assez moyen à 73 % et un taux d'exécution encore plus décevant pour le budget annexe transport qui s'établit à 68 %. Enfin, comme nous l'avons souligné précédemment, si l'endettement du budget principal baisse, la dette globale de la Métropole continue de plafonner à son record de plus de 3 milliards. La réalité du compte administratif se résume à plus d'impôts pour moins d'équipements et autant de dettes. Par cohérence avec notre vote lors du budget 2023, nous voterons contre le compte administratif et les rapports qui s'y rapportent, c'est-à-dire de 75 à 86 et de 91 à 104.

Et pour finir, concernant le budget supplémentaire 2024, qui ne justifie pas d'analyse financière, puisque comme tout le monde le sait, il s'agit d'affectation de résultat, je me permets quand même, Monsieur le Président, deux remarques. La première, c'est que les inscriptions en masse salariale et en remboursement de dettes, soit les deux premiers postes de dépense obligatoire, restent des ajustements là où on aurait pu souhaiter une volonté plus affirmée de les faire baisser.

Enfin, pour le budget annexe transport : les inscriptions en dépenses d'équipement sont en petite augmentation et j'insiste beaucoup sur les volumes de réalisation qui devront être réalisés.

En conclusion de tout cela, par cohérence là aussi avec notre vote lors du BP 2024, nous nous abstiendrons en notant volontiers vos efforts d'assainissement budgétaire incontestables et votre courage à gérer un héritage métropolitain si compliqué, pour ne pas dire infernal. Merci.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, Monsieur Gruvel. Sophie Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Bonjour mes chers collègues. J'imagine bien et c'est bien normal, qu'il faut se féliciter de l'amélioration des indicateurs financiers, de la baisse de la dette. Évidemment, la dette, l'autofinancement, les aides de l'État, ce sont des moyens pour financer nos politiques publiques. Aussi, en ce qui nous concerne, nous accordons de l'importance plutôt à la partie *contenu* plutôt qu'à la partie financement, même si on peut effectivement saluer cette amélioration. Il n'empêche que je vais centrer mon propos sur le fait majeur de l'exercice selon nous, qui est malgré tout ce qu'on va appeler quand même un sous-investissement de la Métropole en 2023, qui explique d'ailleurs en partie le moindre recours à l'emprunt.

Ces investissements, vous l'avez dit, au global de tous les budgets, diminuent par rapport à 2022 et sont loin des objectifs du Pacte financier et fiscal. Je donne rapidement les chiffres. Les objectifs sont faciles à retenir. Ce sont toujours 400 millions d'euros sur le budget général d'investissement, le réalisé 2023, ce sont 272 millions d'euros, donc c'est en baisse par rapport au budget qui était de 370 millions et par rapport au niveau de 2022 qui était de 366 millions. Et sur les transports, vous savez qu'il y a l'objectif ambitieux de 300 millions d'euros par an d'investissements dans les transports. Et là nous n'étions encore en 2023 qu'à 192 millions d'euros, alors que nous sommes tous impatients d'améliorer tout ce qui peut permettre les rames de métro qui aujourd'hui sont fermées à 21 heures en raison des investissements nécessaires ou encore la réorganisation du réseau de bus qui est très attendue.

Certes, vous prévoyez de rattraper *via* le budget supplémentaire 2024, mais je dirais simplement qu'il s'agirait de revenir aux objectifs, puisqu'on ne va pas rattraper deux années ou une année et demie. Pour le budget supplémentaire, on remonterait à 420 millions sur le budget général, 323 sur le budget transports. On en a parlé en Commission finances, on a bien compris que 2023 avait été une année de réorganisation très lourde à la Métropole à la suite de la loi

3DS. On parle d'année de transition. Je voulais juste dire qu'on parle de transition quand même depuis 2020 et que cela commence donc à faire long, et qu'on ne peut que soutenir la campagne de communication de la Métropole qui dit que la Métropole accélère. Nous le souhaitons.

En réalité, je pense qu'on le sait tous, on a passé tout le début du mandat dans beaucoup de problèmes de gouvernance, de réorganisation et je pense que l'on voudrait tous débattre du niveau et de la qualité du service public que nous voulons et de l'utilité première de la Métropole qui est, à notre sens, d'investir de manière massive pour les besoins de notre territoire, dans les transports, le tri des déchets, la transition écologique, l'économie, l'enseignement supérieur, l'habitat, etc. C'est pour cela que l'on est ici. En attendant toujours l'an un de la Métropole, nous nous abstenons. Merci. (*Applaudissements.*)

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, Madame Camard. D'autres demandes d'intervention ? (*Non*). Pas d'autres interventions. Je vais apporter quelques éléments de réponse, c'est une discussion que nous avons déjà eue en Commission finances.

Oui, je suis preneur, Jean-Christophe de toute idée qui nous permettra d'améliorer nos ratios, qui nous permettra d'améliorer notre vision, notre pilotage. Et comme tu l'as déjà fait en commission, tes propositions pourront être prises et en tout cas, on va y travailler avec mes équipes et notamment, le Directeur général et le responsable des finances ici présent.

C'est factuel quand je présente les chiffres que j'ai présentés tout à l'heure. Ce n'était pas une façon de l'orienter ou une vision, un prisme, etc. Moi vous l'avez vu, j'essaie simplement de montrer les tendances et les évolutions. J'ai donc essayé d'être le plus factuel possible.

On dit que les causes de l'amélioration sur le budget principal, c'est le faible taux, et là je rejoins les propos de Madame Camard, c'est le faible taux d'investissement, en tout cas de crédit d'équipement consommé sur 2023. Certes, quand on inscrit 400 millions ou 403 millions sur le BP, on a tous envie de les réaliser. Soyons très clairs et je me tourne vers le Directeur général, quand il a 400 millions à sa disposition et auprès de ses équipes, l'objectif est d'atteindre un taux d'exécution de près de 100 %.

Or effectivement, 2023 et là Sophie effectivement, c'était encore une année de transition, mais c'était une année surtout, la première année d'un budget réellement métropolitain. Je rappelle la loi 3DS, fin des territoires 2022 et en juillet 2022, un certain nombre de décisions ont été prises ensemble. Nous avons voté le pacte financier et fiscal fin 2022, une application en 2023 avec notamment, et je le redis, la volonté de mettre en place cette solidarité avec la volonté d'atteindre un certain nombre de ratios. Oui, il a fallu absorber, il a fallu digérer cette réforme. Il a fallu digérer et absorber la réorganisation des services que Monsieur le Directeur Général a mis en place pour répondre à nos politiques publiques que nous avons définies comme prioritaires.

Donc oui, j'aurais tendance à dire, c'était une année de révolution, plutôt que de transition. Une année qui effectivement a peut-être fait prendre un peu de retard sur certains investissements, mais il n'y a pas que ces raisons-là, mais principalement, et je tiens à le dire, c'est que chacun a essayé de travailler d'arrache-pied. Chacun avait pour objectif de consommer les enveloppes pour pouvoir mener à bien les projets structurants dont notre Métropole a bien besoin. Et je le redis, sur 2023, nous étions vraiment sur le premier budget métropolitain.

Alors effectivement, on se dit : « Oui, on améliore nos ratios parce qu'on a fait moins de crédits d'équipement ». C'est faux. Si les dépenses avaient été au même niveau que précédemment, 383 millions ou proches des 400 millions, le désendettement aurait été identique, puisque ce sont nos excédents de fonctionnement, nos 211 millions d'euros d'excédent de fonctionnement qui nous permettent de limiter le recours à l'emprunt par l'autofinancement. De ce fait, ce n'est pas parce qu'on a moins investi qu'on se retrouve à améliorer notre encours de dette, l'impact sera uniquement sur 2024, où l'affectation du résultat aurait été différente. Ne me dites pas, pour vous qui connaissez les mécaniques budgétaires :

« On a moins investi, donc on a amélioré nos résultats et notre encours de dette ». Mécaniquement, budgétairement, c'est faux. Je suis au regret de vous le dire, c'est faux.

Nous avons dégagé 211 millions d'euros d'excédent de fonctionnement qui nous ont permis de désendetter à hauteur de 100 millions sur un périmètre identique, sans transfert de charges notre Métropole et de ce fait d'améliorer notre capacité de désendettement.

Je le disais, l'impact aurait été différent pour 2024, mais pas sur le budget 2023. C'est pour cela que je me permets de reprendre cela, Sophie, Jean Christophe, ne me dites pas que nos ratios s'améliorent parce que nous avons moins investi. Non. Nos ratios s'améliorent parce que nous avons fourni des efforts de gestion, parce que nous avons fait un certain nombre de choses et que nous avons aussi pris des mesures. Nous avons pris des mesures fiscales, je vous rappelle. Ces mesures fiscales, on avait malgré tout voté un certain nombre de choses, mais sur le budget principal, soyons très clairs, Jean Christophe, pour la CFE 14 millions d'euros supplémentaires, sur 1,8 milliard de recettes. Sur la TH, sur les résidences secondaires 1,1 million. Au total, la fiscalité ne représente que 15 millions sur 1,8 milliard. Ne me dites pas qu'on améliore les ratios parce qu'on a augmenté les impôts. Non, on a augmenté les impôts parce qu'il fallait, à un moment donné, envoyer des signaux dans le cadre d'un pacte sur lequel on s'est défini un certain nombre de ratios et une trajectoire. Cette trajectoire, on la tient. On respecte nos engagements. Effectivement que 278 millions de crédit d'équipement sur le budget principal, compensé notamment par une augmentation sur les autres budgets, notamment le budget transport, on passe en trois ans de 60 millions de crédit d'équipement à 192 millions. En 2022, nous étions à 150 millions, on passe à 192 millions. Ne dites pas qu'on a légèrement augmenté les investissements au budget transport.

Vous voyez, les chiffres, on peut les interpréter non pas différemment, mais on peut avoir une analyse différente. Sur la mécanique budgétaire, je reste factuel et je vous dis simplement l'amélioration de notre trajectoire, l'amélioration de nos ratios et surtout l'amélioration de notre note, ne vient pas du fait qu'on a moins investi cette année.

Je suis bien évidemment preneur de toute proposition pour essayer d'améliorer notre pilotage, Sophie, la compréhension de notre budget, pour que l'on puisse derrière passer réellement à ce que vous avez défini. Derrière ces chiffres, il y a avant tout des projets ; derrière ces projets, il y a des services ; derrière ces services, il y a une population et ces chiffres ne doivent être que le reflet de notre ambition par rapport à cette population.

(Applaudissements.)

71. FBPA-016-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget principal

Je vous propose de passer au vote sur ces différents comptes administratifs. Donc sur le rapport 71 sur le budget principal, abstentions ? Contre ?

Monsieur Péna, *abstention*.

Ce côté-là, abstention.

Là-haut *contre* pour le groupe de Monsieur Gruvel. Ce sera la même chose sur tous les comptes administratifs, je suppose, Madame Sophie Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, à quelques-uns près où ce sera favorable.

Monsieur Didier KHELFA.- Donc le rapport 71 est adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Abstention de S. Ravier

72. FBPA-017-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

Sur le rapport 72 concernant le budget annexe du CFA.

Contre ? Abstention ? Vote *contre* Jean Christophe, y compris sur le CFA du Pays d'Aix. Le budget annexe du CFA est adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

73. FBPA-018-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Sur le Rapport 73, tout ce qui touche au budget GEMAPI. Abstention ? Contre ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

74. FBPA-019-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises "Rapport 75 sur le marché d'intérêt national.

Rapport 74 sur le budget annexe immobilier d'entreprise. Abstention ? Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

75. FBPA-020-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « marché d'intérêt national »

75, sur le marché d'intérêt national. Contre ? Abstentions ? Rapport 75 adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

76. FBPA-021-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « opérations d'aménagement » 77 sur tout ce qui est prévention de la gestion et de déchet

Sur le compte administratif sur les opérations d'aménagement, rapport 76. Contre ? Abstentions ? Rapport 76 adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

77. FBPA-022-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « prévention et gestion des déchets »

77 sur tout ce qui est prévention et gestion des déchets. Contre ? Abstention y compris Monsieur Péna. Rapport 77 adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

78. FBPA-023-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « parkings »

Sur le 78 concernant le budget annexe des parkings. Contre ? Abstention ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

79. FBPA-024-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « régie d'action sociale » Sur le budget annexe transport.

79 sur la régie d'action sociale. Contre là-haut sur le groupe. Pour ici. Monsieur Péna, abstention. Donc, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

80. FBPA-025-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe 'transports

Sur le budget annexe transport. Abstention ? Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

81. FBPA-026-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « assainissement » 82 sur le crematorium.

81 sur le budget assainissement. Contre ? Abstentions ? (*Deux*) Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

82. FBPA-027-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « crématoriums » 83 sur le budget annexe haut.

82 sur les crématoriums. Contre ? Abstentions ? (*Deux*) Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

83. FBPA-028-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « eau »

83 sur les budgets annexes eau. Abstentions (*deux*). Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Abstention de S. Ravier

84. FBPA-029-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « ports de plaisance »

Et le dernier sur le 84, sur les ports de plaisance. Abstentions (*deux*). Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Abstention de S. Ravier

En tout cas, je vous remercie pour la qualité des débats, la qualité des échanges et je cède à nouveau la place et la présidence à notre Présidente, Martine Vassal.

Madame Vassal reprend la présidence de la séance.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, nous reprenons donc le fil de la séance. Du 85 au 122, Monsieur Khelfa.

Monsieur KHELFA. - Avis favorable de la commission et je répondrai aux questions, s'il y en a.

Bien sûr, y a-t-il des demandes d'intervention entre le 85 et le 122 ?

Madame Camard sur le rapport 115. On va avancer jusqu'au 115. Pas d'autres demandes d'intervention ? (*Non*).

85. FBPA-030-27/06/2024-CM - Rapport annuel 2023 de l'observatoire fiscal métropolitain

85, je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

86. FBPA-031-27/06/2024-CM - Rapport annuel 2023 sur la dette

86, je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

87. FBPA-032-27/06/2024-CM - Dissolution des budgets annexes de la compétence « assainissement »

87 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

88. FBPA-033-27/06/2024-CM - Dissolution du budget annexe « crématorium Métropole »

88 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

89. FBPA-034-27/06/2024-CM - Dissolution des budgets annexes de la compétence « eau »

89 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

90. FBPA-035-27/06/2024-CM - Dissolution du budget annexe « ports de plaisance »

90 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

91. FBPA-036-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget principal

91 pas d'opposition, adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous vous êtes abstenue, Madame Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, abstention sur les 91 et 92.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

92. FBPA-037-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « Assainissement »

92 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

93. FBPA-038-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

93 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

94. FBPA-039-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « crématoriums »

94 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

95. FBPA-040-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « eau »

95, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

96. FBPA-041-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

96, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

97. FBPA-042-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises »

97, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

98. FBPA-043-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « marché d'intérêt national »

98, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

99. FBPA-044-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « opérations d'aménagement »

99, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

100. FBPA-045-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « parkings »

100, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

101. FBPA-046-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « ports de plaisance »

101, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

102. FBPA-047-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « prévention et gestion des déchets »

102, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

103. FBPA-048-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - budget annexe « régie d'action sociale »

103, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

104. FBPA-049-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - budget annexe « transports »

104, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

105. FBPA-050-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - budget principal

105, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

106. FBPA-051-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « assainissement »

106, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix- Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

107. FBPA-052-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

107, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

108. FBPA-053-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « crématoriums »

108, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

109. FBPA-054-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « eau »

109, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

110. FBPA-055-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

110, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

111. FBPA-056-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises »

111, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

112. FBPA-057-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « marché d'intérêt national »

112, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

113. FBPA-058-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « opérations d'aménagement »

113, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

114. FBPA-059-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « parkings »

114, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

115. FBPA-060-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « prévention et gestion des déchets »

Madame Camard sur le 115.

Madame CAMARD.- Madame la Présidente, c'est à propos du budget annexe déchets, budget supplémentaire. Je voulais regrouper mon intervention concernant la mission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va le faire après, Madame Camard.

Madame CAMARD.- Oui, mais je ne voulais pas répéter des aspects financiers sur lesquels je peux intervenir maintenant.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de voter, Madame Camard et vous reprendrez les aspects financiers dans votre intervention sur la mission. Cela vous convient ?

Madame CAMARD.- Comme vous voulez, je pensais que c'était mieux. Donc, je me réinscris pour tout à l'heure.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Cela me paraît plus simple. Pas de souci. Vous votez comment, Madame Camard, pour ce rapport ?

Madame CAMARD.- Abstention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ok. Pas d'autres oppositions. Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

116. FBPA-061-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « ports de plaisance »

116 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

117. FBPA-062-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « régie d'action sociale »

117 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

118. FBPA-063-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « transports »

118 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

119. FBPA-064-27/06/2024-CM - Actualisation des provisions en cours d'exercice 2024

119 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

120. FBPA-065-27/06/2024-CM - Participation pour l'exercice 2024 du budget principal au budget annexe « ports de plaisance »

120 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

121. FBPA-066-27/06/2024-CM - Approbation du reversement aux communes membres de la taxe d'aménagement des autorisations d'urbanisme 2025

121 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

122. FBPA-067-27/06/2024-CM - Abrogation du taux majoré de la taxe d'aménagement sur le secteur concerné de la commune de La Penne-sur-Huveaune à compter du 1er janvier 2025

122, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

123. FBPA-068-27/06/2024-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Je rapporte les rapports 123 à 130 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Des demandes d'intervention sur ces rapports ? Pas de demande d'intervention. Très bien.

123, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

124. FBPA-069-27/06/2024-CM - Création, définition d'emplois permanents et non permanents des besoins des services de la Métropole

124, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

- 125. FBPA-070-27/06/2024-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°12)**

125, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 126. FBPA-071-27/06/2024-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°6)**

126, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 127. FBPA-072-27/06/2024-CM - Revalorisation de la valeur faciale des Titres Restaurant des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

127, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 128. FBPA-073-27/06/2024-CM - Régie métropolitaine d'Action sociale - Modifications des statuts, de la liste des membres du Conseil d'Exploitation et du Règlement Intérieur de la Régie**

128, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

- 129. FBPA-074-27/06/2024-CM - Modification des tarifs de billetteries proposées par M+, la Régie métropolitaine d'action sociale, au profit des agents métropolitains et de leurs ayants droit**

129, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 130. FBPA-075-27/06/2024-CM - Dérogations aux barèmes de remboursement des frais d'hébergement et de repas des agents et des élus métropolitains pour leurs déplacements à Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Modalités de prise en charge des frais de déplacement des personnalités extérieures accompagnant la Métropole à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

130, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (14h30)

177. Présentation du rapport d'étude de la mission d'information et d'évaluation sur la collecte des déchets sur le territoire métropolitain

Nous arrivons à la Commission d'information et d'évaluation, sur laquelle il n'y aura pas de vote. C'est la Présidente, Madame Juste, qui a la parole.

Madame Christine JUSTE.- Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi d'abord de vous remercier pour m'avoir confiée cette commission et de remercier également l'ensemble de mes collègues élus métropolitains qui ont travaillé sur ce sujet pendant un mois à un rythme soutenu. Merci également aux services de la Métropole qui se sont rendus disponibles en un temps record et qui m'ont accompagnée dans ce défi. Et bien sûr, comment ne pas rendre également hommage ici aux hommes qui tous les jours exercent, si toutefois nous avons le moindre doute, un métier particulièrement difficile. Cette pénibilité varie aussi d'une zone à l'autre en fonction des volumes. Une collecte à Martigues ou à Istres, je vous le dis chers collègues, puisque j'en ai été témoin, ne ressemble pas à une collecte à Marseille parfois, en fonction des volumes. Les bacs que les hommes ont à tirer à Marseille ne sont pas les mêmes bacs que l'on a à tirer sur d'autres communes.

Je veux souligner devant cette assemblée que les travaux de cette mission se sont déroulés de manière très consensuelle. J'ai souhaité que mon rôle soit le plus neutre possible afin d'associer largement chacun et chacune et de donner à ce rapport sa légitimité. Lorsqu'autour de la table, on se retrouve et qu'on aborde ce sujet très complexe des déchets, comme les maires que vous êtes toutes et tous ici, nous nous devons de donner le plus haut niveau de service à nos administrés. Dans ce même temps record, un mois, nous avons vécu en parallèle deux campagnes, une européenne et maintenant une législative.

Chers collègues, vous le savez, l'objectif principal de cette mission était d'évaluer l'efficacité de la collecte des déchets, d'en comprendre les points forts, mais surtout les points faibles, afin de trouver les voies et les moyens d'amélioration d'un service si essentiel pour nos concitoyens et qui, malheureusement, défraie trop souvent la chronique.

Les premières conclusions de cette mission, que vous trouverez dans ce rapport, sont encourageantes et confirment l'intérêt de cette démarche. Il est intéressant également de souligner qu'il fût parfois difficile de faire la part entre les questions de collecte, les questions de propreté, je le sais, c'est mon quotidien.

Sur la quasi-totalité des sujets que nous avons abordés, il y a eu un consensus. Consensus parce que nous sommes confrontés aux mêmes problématiques et que les points saillants, les freins et les préconisations ont été portés à l'unanimité. Ce rapport a été rédigé à marche forcée au niveau de la relecture. Dans sa globalité, il reflète les informations et nos discussions, mais quelques éléments ne correspondent pas exactement aux modifications que j'avais souhaitées, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et le sujet des déchets clandestins, qui n'a pas abouti d'ailleurs dans nos débats, et le sujet police municipale.

Je remercie également vivement Didier Khelfa, qui a été d'une transparence totale dans la présentation de notre destin budgétaire. Il serait trop long de vous résumer un mois de travail en quelques minutes. Je vais essayer d'être la plus succincte possible et de retenir les points principaux, parce que justement nous avons bien conscience d'un mur budgétaire en 2026, il faut que nous portions toutes et tous, collectivement, une ambition très forte sur ce sujet.

Nous le savons, notre Métropole, comme notre Région, notre Département est très mal placée en termes de déchets et la trajectoire souhaitée par la Métropole qui nous a été présentée, d'une réduction de moins 10 à moins 15 % du volume de nos déchets est un véritable défi, en termes environnemental, mais également en termes budgétaires. Il va falloir être beaucoup plus ambitieux et ambitieux sur plusieurs sujets.

Le premier qui a été relevé à l'unanimité, quelle que soit la taille des communes, leur configuration, que ce soit en zone 1, zone 2, zone 3, c'est-à-dire Marseille, la problématique liée à la collecte du tri sélectif est identique. Une défaillance systémique de la collecte d'ailleurs confiée à 100 % au privé.

Autre point fortement remonté, pour que le niveau de service soit le plus élevé, il faut qu'il y ait une parfaite collaboration entre les maires qui sont les premiers experts de leur territoire sur l'organisation de ces sujets et les services de la Métropole. Certains ont des réunions hebdomadaires, d'autres des réunions mensuelles, d'autres pas.

Autre sujet qui a été pointé également, c'est le défaut de communication et d'anticipation des changements et des nouveaux modes de collecte. Une des préconisations majeures est l'amélioration de la communication, de la sensibilisation et de la concertation, localement en associant bien évidemment les communes. Évidemment, cela a surtout concerné le changement de fréquence.

Autre point noir relevé, les déchets professionnels et la redevance spéciale. Là aussi, un besoin de communication et de sensibilisation à la hauteur des volumes de ce secteur et un besoin de contrôle et de sanction.

Une des difficultés mises à jour lors des débats et des échanges avec les services, mais on vient un peu de l'évoquer là avec Didier Khelfa, est la prise de conscience que notre Métropole est encore en devenir directement dans les services, car nous avons compris que l'on ne fusionne pas six Conseils de Territoire très rapidement. Et cela a une incidence forcément sur l'organisation, la passation des marchés, la mise en place de nouvelles ambitions et la visibilité à l'instant T.

Puisque je viens de faire référence aux anciens Conseils de Territoire, j'ai pris conscience également en me rendant sur les autres territoires que des historiques, des habitudes, faisant que des pratiques ou des organisations différentes, sur mesure, existaient. Je pense que les maires sont les mieux placés pour adapter aux territoires leurs spécificités, la collecte, même si nous devons tous et toutes partager le même budget. J'aurais parfois souhaité que soit reformulé dans ce rapport, mettons le point sur la taxe sur les ordures ménagères. Mais nous devons engager des changements dans les fréquences, de nouvelles habitudes pour nos concitoyens, de nouvelles gestions des déchets. Il s'agit évidemment d'une équation très fragile. Réduction des collectes veut dire plus de tri sélectif, plus de tri de biodéchets. Équation à laquelle il faut rajouter le facteur humain. Or, si un seul de ces éléments n'est pas au rendez-vous, évidemment l'équation ne fonctionne pas.

Je laisserai ma collègue Sophie Camard tirer les conclusions de ce que nous avons pu constater pour Marseille. Ce n'est pas mon rôle ici, dans cette MIE. Cependant, nous avons pu constater que sur certains territoires, d'excellentes initiatives étaient prises sur le nettoyage, la propreté autour des bacs, des fréquences adaptées à des situations de centre-ville, la gestion des encombrants ou encore la gestion des déchets clandestins, qui ne sont pas forcément abordées dans ce rapport mais qui, peut-être, le seront lors d'une autre occasion. La réduction des déchets ne se décrète pas, elle s'organise, le changement de fréquence ne se décrète pas, il s'organise.

En conclusion, une idée a émergé à l'issue de nos débats et elle a été portée également par mon collègue vice-président Roland Mouren, ainsi que par le Directeur Général des Services, que cette MIE soit en fait la première étape d'un processus de travail collectif dans ce format. Il serait souhaitable peut-être que nous nous réunissions au moins deux fois par an pour porter à nouveau ensemble des améliorations, des préconisations pour un suivi du Schéma

métropolitain de déchets ou l'organisation des nouveaux règlements de collecte, ou pour aborder des sujets très importants comme l'urgence d'entamer la création des deux centres de tri métropolitains supplémentaires.

Je resterai attentive à la suite, à la mise en œuvre des points soulevés lors de cette mission et je vous remercie encore chers collègues du travail commun qui nous a permis de collaborer. Je suis à votre disposition pour toute question et je vous remercie de votre écoute.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste. Il y a des demandes d'intervention, Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Merci. Bonjour chers collègues à nouveau, bonjour Madame la Présidente. Effectivement, je voudrais m'associer aux remerciements de ma collègue Christine Juste pour le travail qu'on a pu faire en un mois. Et comme j'ai eu l'occasion de le dire, parfois c'est presque frustrant, parce que ça a validé le fait qu'on aurait pu aller plus loin. Et donc, on considère tout ceci comme un point de départ et je voulais compléter par quelques propositions. Surtout que ce qui nous a tous frappés, même si ce n'était pas complètement nouveau, puisqu'il y avait déjà des mesures qui avaient été prises d'harmoniser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour combler un déficit budgétaire, c'est effectivement la trajectoire budgétaire sur le mandat, c'est-à-dire de 2021 à 2026, où on peut voir que les hausses de taxe, qui atteignent leurs limites aujourd'hui, suffiront à peine à financer en 2026 les dépenses qui continuent à fortement augmenter et notamment sur les prestataires, c'est-à-dire ce qu'on appelle les achats généraux de prestations de service, les marchés publics.

Juste un chiffre, en 2021, la taxe rapportait 334 millions d'euros, en 2023 417 millions d'euros, en 2026 elle est estimée à 456 millions d'euros et en 2026, elle suffit tout juste à couvrir les dépenses. On aura bien eu sur cinq ans un besoin de financement de 122 millions d'euros pour financer le rattrapage et les dépenses nouvelles. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure, sur 2022, 2023, 2024, on voit que sur les prestations de service, il y a plus 15 millions d'euros par an et on voit aussi que les frais de personnel en régie sont, eux, plutôt stables.

Pour nous, le vrai sujet pour continuer, c'était de continuer à avoir un échange et une analyse sur l'évolution de ces prestations, tout simplement, tout ce qui peut être en marché public, qui est le principal poste de dépenses du budget des déchets.

Ensuite, on voulait souligner à quel point, comme vous le savez tous d'ailleurs, les déchets professionnels, c'est une politique nouvelle telle qu'elle est étendue, la fameuse redevance spéciale, à tout le territoire, à quel point ce service, on est allé leur rendre visite, à des moyens de travail intéressants, mais pour nous insuffisants. On voulait soutenir leur plan d'action, qui mérite d'être chiffré et augmenté. Quand on pense qu'il n'y a que huit contrôleurs à Marseille, on sent bien que c'est insuffisant, surtout que leur travail ne consiste pas uniquement à suivre la redevance spéciale, mais toutes les entreprises, quelque part, ils ont une base de données assez exhaustive. Là-dessus, étant donné que la redevance spéciale rapporte quand même bientôt 20 millions d'euros par an, même si c'est mis dans le pot commun du budget des déchets, on pense que cela pourrait permettre d'augmenter les moyens de ce service.

Ensuite, en termes de niveau de service commun, vraiment l'harmonisation, on trouve que c'est intéressant, cela permet de comparer. On ne préconise pas du tout évidemment de baisser le niveau de service dans certaines communes. En revanche, on s'est aperçu que l'on pouvait peut-être retravailler la situation marseillaise où, *grosso modo*, dans le grand centre-ville, on a une collecte par jour, 7 jours/7 et beaucoup de passages sur signalisation des « engagés au quotidien ». On se dit qu'on pourrait peut-être rationaliser cela et faire comme à Aix, Marignane, Aubagne ou Martigues et passer à deux tournées en centre-ville à Marseille après tout, quitte à avoir moins de travail au signalisation ensuite.

Et pour finir, c'est vrai qu'on a tous constaté que sur le tri, cela devient une obligation à partir de 2024-2025. Si on veut assurer pour la suite, on pense vraiment maintenant nécessaire de programmer les centres de tri métropolitains supplémentaires qui doivent être rapidement réalisés, en investissement, nous semble-t-il, pour qu'on puisse tenir nos engagements.

Je ne rentre pas dans plus de détail. On est conscient qu'on fait des propositions, on peut être alerté, on peut être inquiet, on peut être agréablement surpris aussi parfois de ce qu'on a pu découvrir. C'est pour cela que je m'associe au souhait de Christine Juste, qu'on puisse poursuivre ce travail. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes d'intervention des autres groupes ? Pas d'autres demandes d'intervention ? (Non.) Monsieur Mouren, oui bien sûr. Monsieur Khelfa aussi peut répondre à la partie financière.

Monsieur Roland MOUREN.- Moi aussi, je tiens à remercier tout l'investissement pour ce travail qui a été fait rapidement, mais qui a eu le mérite de faire connaître le fonctionnement et la complexité, les obligations légales, et les perspectives compliquées par rapport à ces obligations légales.

Il y a toujours le débat de sous-traitance ou pas. Il y a un coût en régie, il y a un coût en sous-traitance. Il y a une forte augmentation, mais vous n'avez pas manqué de le remarquer dans nos communes respectives. Il y a eu une petite inflation que nous avons dû supporter. Je ne vous cite qu'un exemple. En 2022, nous avons eu 80 000 tonnes de déchets en moins, ce n'est pas anodin. Ce n'est pas que les gens sont devenus vertueux, c'est qu'il y a une forte baisse de consommation. Cela nous a coûté 42 millions en plus. Nous devons continuer à avancer dans l'optimisation, dans la maîtrise, bien sûr, des coûts et pour se projeter dans l'avenir.

Un petit rectificatif par rapport aux centres-villes, oui, nous intervenons plus d'une fois par jour là où c'est nécessaire. On ne peut pas à la fois nous reprocher qu'il y ait des collectes qui manquent et des endroits où on passe plus souvent, mais je signale quand même que pour y être allé faire une petite visite, accompagné des élus de terrain, la rue Thubaneau, nous passons trois fois par jour et Noailles, cinq fois par jour. Vous voyez, il n'y a pas qu'à Aix ou ailleurs où on passe plusieurs fois. Bien évidemment, là où c'est nécessaire, on le fait, mais ce n'est tout de même pas normal. Il y aura un débat. Qu'est-ce qu'on rectifie ? On comble les carences sur les déchets, ce ne sont pas des carences de déchets, mais un trop de déchets, mais n'importe quand, n'importe où et surtout n'importe quoi. Ou alors, si les communes veulent continuer à avoir un service supplémentaire, il faudra peut-être réfléchir sur le paiement de ces services. C'est un débat que je lance, je ne veux rien imposer, mais le temps viendra.

Le centre de tri, sachez que nous travaillons dessus. Nous avons plusieurs pistes. Il est peut-être un peu trop tôt pour en parler parce qu'on a encore des incertitudes, mais je vous garantis que les services travaillent dessus. Mais déjà, nous avons les structures qu'il faut pour trier la collecte des poubelles jaunes et bien sûr, il y aura une montée en puissance. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mouren. Monsieur Khelfa sur la partie financière, s'il vous plaît.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci. Lors de la mission, on a eu l'occasion de présenter la trajectoire financière de ce budget annexe. Effectivement, comme le précisait la Présidente Christine Juste, on a tout mis sur la table, on a essayé de jouer la transparence comme à notre accoutumée et c'est vrai qu'il y a un effet ciseaux, les charges augmentant de manière considérable. Certaines charges ont été évoquées. Je voudrais qu'on insiste aussi sur le fait qu'au-delà de l'enjeu de société que représentent les déchets, on a aussi une problématique sur notre territoire, c'est la fermeture de certains exutoires. Nous avons précédemment, par exemple, l'exutoire de la Vautubière qui permettait de limiter les trajets, limiter les coûts, etc. aujourd'hui, ces exutoires étant fermés, et il y a de moins en moins

d'exutoires, forcément les coûts augmentent, au-delà des prestations, au-delà de la TGAP, au-delà de toutes les augmentations qui sont à venir.

Effectivement en plus, nous avons défini dans le cadre du Pacte financier et fiscal que le budget principal ne devait plus venir équilibrer ce budget annexe déchets. Il est donc important de continuer à prendre les mesures que le service, que le vice-président, mais aussi que la Commission auront proposées pour nous permettre de maîtriser notamment l'augmentation des coûts. Et là franchement, de manière très sincère, je compte sur vous pour nous aider à maîtriser ces coûts par les actions et toutes les décisions que vous serez amenés à prendre pour gérer cette politique publique.

Ceci dit, il ne faut pas oublier que nous avons quand même un objectif aussi d'harmonisation et une obligation d'harmonisation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que cette harmonisation sera obligatoire en 2026, et qu'il faudra que l'on puisse trouver ou en tout cas définir, en fonction des décisions que nous aurons à prendre ou que vous aurez prises, Madame la Présidente, que nous aurons à harmoniser ce taux et qu'il faudra trouver le taux pivot qui nous permette d'avoir un taux unique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En tout cas, effectivement, nous sommes sensibles à ce budget et je l'ai dit tout à l'heure en matière d'investissement, par exemple, nous n'avons pas recouru à l'emprunt sur 2023. Cela dit, on a maintenu un niveau d'investissement qui est identique à la moyenne des quatre dernières années, puisque plus de 21 millions d'euros ont été investis sur ce budget en 2023, ce qui n'est pas anodin. La moyenne sur les quatre dernières années était de 23 millions.

On est malgré tout toujours dans une tendance où on continue à investir. Cela étant, on revient toujours pareil, le budget 2023 sur le budget déchets a été construit à partir des six budgets des anciens territoires. Il n'est donc pas forcément facile d'avoir une bonne visibilité. Sur 2024, la visibilité était là et effectivement, on espère être amenés à prendre les décisions qui s'imposent pour pouvoir redresser la trajectoire de ce budget.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. Merci beaucoup, Madame Juste parce que, effectivement, ce n'est pas un rôle facile pour avoir mené plusieurs commissions de ce type-là. Je sais qu'il faut arriver à garder une certaine neutralité aussi en tant que présidente. Je vous remercie donc des propositions que vous avez faites, qui ont d'ailleurs été intégrées en grande partie. C'est une problématique ni de droite ni de gauche, j'ai l'habitude de le dire. Merci aux 20 élus qui ont participé de manière assidue d'ailleurs aux commissions et qui ont apporté aussi leur vision, avec leur témoignage dans un esprit de concorde, pour arriver à un service métropolitain, à donner à la totalité de nos habitants. Effectivement, cela vous a aussi permis de voir que ce n'est pas un problème aussi facile que cela, sinon il aurait été solutionné il y a bien longtemps et aujourd'hui, on est sur la bonne voie.

Pour répondre à votre question sur le fait de remettre les choses sur l'ouvrage, vous avez également chaque année, je crois que c'est au mois de novembre, le rapport sur le prix et la qualité du service qui est l'occasion justement, cela est une obligation légale que la Métropole a d'expliquer à tout un chacun, à l'assemblée des élus, ce qui a été fait, ce qui a été mis en place. Je pense que c'est l'occasion aussi de vous emparer de ce rapport et à ce moment-là, de voir les évolutions qui seront actuellement en jeu.

Il y a une mobilisation effectivement de la population sur le tri. On voit que le comportement change. C'est la raison pour laquelle nous avançons à grands pas sur les centres de tri que nous voulons ouvrir. J'ai l'espoir que ce soit fait pour 2025. Croisons les doigts, car nous en avons bien besoin. Que les commerçants également deviennent un petit peu plus proches de la gestion quotidienne et qu'il y ait moins de jets clandestins, bien évidemment. Vous voyez, cette commission s'est tenue sous un mois, je sais que cela en a peut-être choqué certains, dont Madame Camard au départ, mais nous avons l'habitude de travailler vite et bien. C'est vrai que là, vous avez prouvé aussi, Madame Juste, que vous étiez capable de pouvoir travailler vite et bien, avec la totalité des élus qui étaient présents. Vous voyez comme quoi c'est possible. Et surtout, cela peut donner de nouvelles perspectives parce que je pense qu'elles

étaient urgentes et que cela répondait également au désir de nos populations. Les choses vont donc dans le bon sens.

Merci pour ce rapport. Merci pour l'avoir rédigé dans une période qui, je sais, est compliquée pour plusieurs d'entre nous et d'entre vous. Cela a été bien fait et je vous remercie encore. Cela me donnera peut-être l'occasion de vous reconfier une nouvelle mission, parce que franchement, vous travaillez remarquablement bien, mais vous savez que je n'ose pas trop le dire parce qu'après, je ne voudrais pas que cela vous cause souci. Donc moi, je suis ravie de ce que vous avez fait et ravie de votre collaboration avec Monsieur Mouren, avec Monsieur Sayag, cela se passe bien, mais s'il vous plaît la presse, ne le dites pas trop pour ne pas, après, que Madame Juste soit punie par d'autres.

En tout cas, bonne continuation sur le reste et on est toujours mobilisés pour cela. Donc vous prenez acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte du rapport.

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (14h51)

Nous passons donc maintenant à la commission transports avec les rapports 131 à 144 de Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission sur tous les rapports, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ? Madame Prigent, sur quel rapport ? Oui, bien sûr, mais le 145, c'est pour Monsieur Ginoux, ce sera pour tout à l'heure, ce n'est pas le même rapporteur.

Pas d'autres interventions ? 128, 138 bien sûr et j'ai aussi Monsieur Vigouroux.

131. MOB-001-27/06/2024-CM - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en place d'une tarification multimodale de type zonale, sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

131, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

132. MOB-002-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement d'une convention avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, SNCF et Transdev Alpilles Berre Méditerranée relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau urbain Salon étang Côte Bleue, secteur Étang

132, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

133. MOB-003-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement d'une convention avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée d'un abonnement mensuel « ZOU + réseaux de la gamme L de la Métropole Aix-Marseille-Provence

133, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

134. MOB-004-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement de la convention relative au reversement des recettes par KEOLIS de la tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

134, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

135. MOB-005-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement de la convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF Voyageurs et la RTM relative au reversement des recettes de la tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

135, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

136. MOB-006-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement d'une convention relative au reversement des recettes par Transdev de la tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

136, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

137. MOB-007-27/06/2024-CM - Approbation de la modification de l'annexe tarifaire relative à la création de nouveaux titres et extension de l'open payment sur la gamme lecar et lecar Proximité et sur les parcs relais

137, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

138. MOB-008-27/06/2024-CM - Mise en œuvre d'un dispositif expérimental de contraventions pédagogiques sur le réseau de Marseille

Madame Pila sur le 138.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les Conseillers, le rapport qui est présenté aujourd'hui émane d'une proposition du Conseil des Jeunes Métropolitains, qui est une instance consultative pilotée par notre collègue Véronique Miquelly que je remercie grandement.

Nous proposons aujourd'hui à la représentation métropolitaine d'adopter un dispositif expérimental de contravention pédagogique sur le réseau RTM de Marseille. La contravention pédagogique, c'est une alternative à l'amende forfaitaire à laquelle s'exposent les contrevenants et elle est surtout un levier supplémentaire pour lutter contre la fraude.

Des chiffres généraux qui peuvent intéresser nos collègues élus. La fraude en France tous les ans, ce sont 600 millions d'euros, 600 millions d'euros de recettes non générées et c'est autant de capacité à investir en moins pour les réseaux. Sur notre territoire, l'année dernière, 11 millions de contrôles dissuasifs ont été opérés par les équipes des vérificateurs de la RTM, soit 19 % de plus qu'en 2022. 1,7 million de contrôles en face à face ont également été réalisés. Le taux de fraude globale a baissé de 2 % cette année et je tiens à saluer et à remercier les vérificateurs de la RTM, les agents du GAP, le Groupe d'Assistance et de Protection, que

vous avez souhaité créer, Madame la Présidente. Merci à eux de faire baisser la fraude et cette contravention pédagogique nous aidera encore plus à juguler ce phénomène qui, malheureusement, sévit en France.

Concrètement, en quoi consiste cette contravention pédagogique ? Un contrevenant sans titre de transport valide, qui fait l'objet d'un contrôle et qui ne règle pas immédiatement l'amende forfaitaire se voit proposer deux options par l'agent qui le contrôle. La première option, c'est le paiement de l'amende forfaitaire et la deuxième option, c'est la souscription à un abonnement de transport. Au moment où le voyageur est verbalisé, un flyer lui est remis qui stipule « votre montant PV de 100 euros sera remboursé ou annulé en cas de souscription sous 7 jours d'un pass permanent » avec des prix attractifs bien évidemment et adaptés à chaque situation et avec un paiement mensuel. Le voyageur a 7 jours pour déposer son dossier de souscription au pass permanent, soit en agence soit sur un site Internet, en renseignant son nom, son prénom, en fournissant le numéro du PV qui lui a été dressé. Si le PV a déjà été réglé, il sera procédé au remboursement et si le PV n'a pas encore été réglé, il sera annulé dans le système pour arrêter la procédure de recouvrement en cours.

La durée de l'expérimentation est de 8 mois. Le dispositif sera mis en œuvre en dehors des périodes de renouvellement des abonnements, donc en dehors des mois d'août, septembre, octobre et janvier. Voilà, Madame la Présidente, en quoi consiste ce dispositif qui va nous aider, qui sera un nouveau levier contre la fraude.

Permettez-moi de remercier les membres de la commission mobilité des jeunes conseillers métropolitains, qui ont œuvré, qui ont beaucoup travaillé et qui ont fait une première proposition, une proposition qui fait consensus, puisque c'est une proposition qui va nous permettre de générer du bénéfice et de pouvoir investir encore plus sur les transports. Merci.

(Applaudissements)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Merci, Madame la Présidente Manon Chollet d'avoir mené tous ces débats. C'était important parce que très souvent, les jeunes que l'on met dans nos Conseils, que ce soit dans les communes, que ce soit dans les intercommunalités, que ce soit dans les Départements ou dans les Régions posent souvent la question de savoir si cela sert à quelque chose de se rassembler ? Je leur ai répondu bien sûr : « Oui. Faites-nous des propositions ». En voici une et je suis très fière que cette proposition soit adoptée, j'espère à l'unanimité. Nos jeunes sont extrêmement investis dans le devenir de ce territoire. Je voulais encore les remercier de tout cœur pour cette proposition qui, j'espère, fera des émules.

Sur ce rapport, je le mets aux voix. J'espère que j'ai l'unanimité de tout le monde. Merci pour nos jeunes, et bonne continuation sur votre travail que vous faites au quotidien.

Le rapport est adopté.

139. MOB-009-27/06/2024-CM - Service Express Régional Métropolitain - Dépôt d'une candidature conjointe avec la Région sud, en vue de la labellisation par l'État

Sur le 139, Monsieur Vigouroux.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- J'espère avoir l'unanimité aussi. C'est un dossier pour les jeunes et pour les moins jeunes. Il s'agit d'un dépôt de candidature conjointe entre la Métropole et la Région Sud sur l'appel à projets national concernant les services express régionaux métropolitains. Il s'agit donc d'acter notre candidature, il n'y a pas d'engagement financier pour l'instant, aux côtés de la Région pour la labellisation d'un dossier SERM. Ce dossier intégrera les projets de développement et de mobilité prévus au Plan de mobilité pour une échéance à court terme 2030. Notamment le réseau express métropolitain, puis les études à lancer issues de réflexions et démarches en cours du Schéma armature ferroviaire et du schéma directeur des modes actifs.

Le projet de la LNPCA avec la gare souterraine de Saint-Charles pose les bases de l'évolution des services ferroviaires à plus long terme, avec des réouvertures ou créations de haltes ferroviaires nouvelles, notamment j'en cite deux par hasard, Venelles, et Luynes. Ces dossiers sont à rendre dans ce qu'on appelle un dossier minute, assez rapidement puisque mon petit doigt me dit que plus vite nous le faisons avant la semaine prochaine, celle d'après, plus vite nous pourrions obtenir une labellisation. Il y a beaucoup de candidats, il y aura peu d'élus et nous essayons de faire en sorte que notre belle Métropole en soit. Madame la Présidente, merci de mener tambour battant cette négociation avec la Région.

Nous aurons donc aujourd'hui à donner clairement notre avis sur le fait de rentrer dans ces projets et d'essayer d'obtenir, les moyens financiers d'assumer nos grands projets de développement de transports ferroviaires et de modalités et de reports modaux. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Vigouroux. Sur ce rapport, nous le mettons au vote. Pas d'opposition ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

140. MOB-010-27/06/2024-CM - Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2024-2025 et suivant

140, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

141. MOB-011-27/06/2024-CM - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétence avec le Département des Bouches-du-Rhône pour les services de transport spécial des élèves et étudiants handicapés exploités par son opérateur interne

141, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

142. MOB-012-27/06/2024-CM - Approbation du rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole - Bilan 2023 des actions métropolitaines en faveur de l'accessibilité

142, Madame Miquelly sur l'accessibilité, le rapport annuel de la commission.

Madame Véronique MIQUELLY.- Vous avez le rapport de la commission accessibilité avec un gros travail qui a été fait sur la mobilité, sur l'accessibilité pour les événements culturels et sportifs, sur le logement.

Je ne vais pas revenir sur le rapport qui est très détaillé, avec un très gros travail qui a été réalisé par l'ensemble des services. Je voudrais, parce qu'on ne le fait pas et que notre convention avec le FIP ne passe jamais en Conseil métropolitain, donner un chiffre sur le taux d'emploi pour les personnes en situation de handicap, qui est passé pour notre Métropole de 5 % en 2020, lorsque vous m'avez confiée cette délégation, à 9,3 % en 2024. Je me réjouis et je sais que vous en faites de même, nous pouvons aujourd'hui dire que notre Métropole est handi-accueillante.

Je voudrais remercier l'ensemble des services accessibilité, handicap, mais l'ensemble des services de la Métropole, parce que c'est une compétence transversale et que tout le monde s'est mis au travail pour pouvoir faire en sorte que nous ayons une Métropole handi-accueillante. Juste un petit mot sur ce chiffre qui me paraît vraiment important à signaler.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très important. Merci, Madame Miquelly, bravo.
(*Applaudissements*).

Sur ce rapport 142, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

143. MOB-013-27/06/2024-CM - Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n°TRA 006-2745/17/CM du 19 octobre 2017

143, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

144. MOB-014-27/06/2024-CM - Déploiement des Voies Réservées aux Transports en Commun - Approbation d'une convention de financement avec l'État et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur la poursuite du programme d'études et de travaux sur les 3 corridors autoroutiers de la Métropole (A7 et A50 et A51)

144, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

145. MOB-015-27/06/2024-CM - Engagement d'une enveloppe budgétaire pour la poursuite du projet du Boulevard Urbain Sud à Marseille (8ème et 9ème arrondissements).

Monsieur Ginoux, du rapport 145 au rapport 147.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur ce rapport, c'est Madame Prigent qui souhaitait intervenir sur le 145.

Madame Perrine PRIGENT.- Madame la Présidente, mes chers collègues. Aujourd'hui le Boulevard Urbain Sud fait de nouveau l'objet de discussions dans notre hémicycle métropolitain. Sur ce sujet, nous réclamons depuis des années que les Marseillaises et les Marseillais soient entendus, écoutés, pris réellement en considération pour trouver un autre projet utile à toutes et à tous et qui permette de faire évoluer le territoire vers plus de résilience et d'adaptation. 50 millions d'euros proposés dans ce rapport, c'est peu ou prou le budget annuel voirie alloué par la Métropole à la ville de Marseille.

Il conviendrait de ne pas mettre tout ce pactole sur le seul BUS, surtout quand on connaît l'état des chaussées marseillaises, les difficultés que rencontrent quotidiennement l'ensemble de celles et ceux qui en sont usagers, la position difficile des mairies de secteur comme de la ville amenant à reprioriser des bouts de ficelle et à mettre des pansements sur des plaies béantes.

Mettons donc ces 50 millions d'euros sur le budget voirie en plus, pour que nous avancions ensemble dans la transformation qualitative de la ville, de toute la ville, dans un programme plus ambitieux et qui se rapproche plus des taux d'investissement des autres collectivités sur ce sujet. Ce BUS est un projet du passé, une infrastructure lourde qui fait la part belle à la voiture, au camion, qui détruit le parc de la Mathilde, les 115 jardins familiaux Joseph

Aiguier, la Pinède du Roy d'Espagne avec 300 pins centenaires visés. Au total, ce serait 11 hectares de surface qui seraient imperméabilisés et bétonnés.

Globalement, nous ne souhaitons pas modifier en profondeur la trame circulatoire, nous voulons surtout y développer des transports en commun, des mobilités douces sans toucher au Parc de la Mathilde et aux jardins familiaux, ainsi qu'à la Pinède du Roy d'Espagne.

Mes chers collègues, notre devoir est de préserver ces poumons verts essentiels au bien-être des habitantes et des habitants du territoire. D'autant plus que les canicules se font de plus en plus précoces et de plus en plus régulières. Notre but a toujours été de désengorger les quartiers Sud, tout en préservant les espaces verts menacés. Comme vous, nous sommes évidemment des élus de terrain et nous ne connaissons que trop bien les difficultés des Marseillaises et des Marseillais pour se déplacer dans un secteur aussi mal desservi en transports en commun. Les difficultés de circulation sont plus que réelles aujourd'hui pour les habitants et les habitantes du quartier, pour les patients des établissements hospitaliers, pour les travailleurs et les travailleuses qui sont pris dans la glue du trafic des voitures et restent prisonniers des engorgements de la fin du BUS. C'est une sclérose de la ville. C'est pourquoi la ville demande depuis plus de deux ans le réaménagement du carrefour giratoire du Cabot, qui doit permettre de fluidifier le trafic aux heures de pointe.

À ce titre, la ville a rétrocedé les parcelles nécessaires aux travaux de réaménagement du carrefour giratoire il y a déjà deux ans et les services ont terminé les diligences administratives il y a un an. Si vous aussi votre priorité est de réduire ces embouteillages, vous pouvez le faire dès à présent. Faisons-le ensemble, il y a urgence, la santé et la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais étant au cœur des engagements et des priorités de la ville de Marseille et de son Maire Benoît Payan. La mairie a décidé de faire appel des décisions du Tribunal administratif du 7 mai dernier. Je pense que nous sommes toutes et tous d'accord pour dire qu'une ville ne peut pas se faire sans ses habitants et ses habitantes, sans les élus qui les représentent, que ce soit à Marseille, à Aix-en-Provence, à Mimet ou à Velaux. Nous estimons qu'il existe une voix de raison qui permettrait de rendre les déplacements plus fluides, sans que le coût ne soit faramineux pour les habitantes et les habitants de notre territoire, en réutilisant les voiries existantes et en réfléchissant toutes et tous autrement.

C'est pourquoi nous invitons de nouveau la Métropole à étudier les alternatives proposées par la ville de Marseille pour que le projet réponde aux enjeux de mobilité et de préservation de l'environnement. Nous continuons d'œuvrer en faveur d'un avenir respirable. Nous avons besoin de cet avenir positif, apaisement plutôt qu'épuisement. C'est un préalable pour s'entendre sur d'autres fondamentaux et ensuite, arriver sur un chiffre plus serein, plus fiable pour les finances de la Métropole, plutôt que ce rapport enrôlé sans discussion préalable avec la ville et les mairies de secteur concernées, pour un montant particulièrement important avant la fin d'un délai de recours d'une décision de première instance. C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Royer-Perreaut.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Madame la Présidente, mes premiers mots seront pour vous remercier, d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée cette délibération qui a incontestablement une valeur de symbole et un message politique fort. Nous qui sommes les élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, nous qui avons pris des engagements vis-à-vis des habitants pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud, des engagements assumés, des engagements réitérés et des engagements validés par la population. Nous qui vivons au quotidien l'enfer de ce qu'est devenue la vie des habitants des quartiers du Cabot, de la Panouse, du Redon, de la Rouvière, de Valmante, de Luminy, bref de celles et de ceux qui sont aujourd'hui victimes de ce qui pourrait s'apparenter à une forme d'acharnement contre ces quartiers. Le fait qu'aujourd'hui, vous ayez décidé d'inscrire cette délibération pour accélérer ce

dossier, si je puis m'exprimer ainsi, c'est un message fort, me semble-t-il, que vous adressez aux habitants de ces quartiers.

Les décisions du Tribunal Administratif sont également fortes de sens. La première, je tiens quand même à la rappeler, c'est de dire que le Préfet a, à bon droit, prorogé la Déclaration d'Utilité Publique. Quelque chose qui était contesté, quelque chose sur lequel certains ont pu laisser penser que cette procédure avait été faite de façon abusive et n'avait pas été respectée ou n'avait pas respecté le cadre légal. Le Tribunal Administratif a bien confirmé que c'était à bon droit que le Préfet avait prorogé pour cinq ans la Déclaration d'Utilité Publique pour un ouvrage qui, me semble-t-il, est nécessairement d'intérêt général et d'utilité publique.

La deuxième décision du Tribunal Administratif est beaucoup plus forte, car elle dit tout simplement que la ville de Marseille est allée au-delà de ce que la loi lui autorisait de faire et qu'au moment de la création de la Métropole, tous les accessoires liés à la compétence voirie ont été automatiquement transférés à la Métropole et donc, la décision qui a été prise par la ville de Marseille de ne pas mettre à disposition les terrains qui sont les assiettes foncières pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud, la ville a outrepassé sa compétence et que ces actes administratifs sont réputés n'avoir jamais existé. En droit administratif, c'est la sanction la plus forte qui puisse exister.

Aujourd'hui, nous avons appris pas plus tard qu'hier ou avant-hier que la ville décidait de faire appel. Sur le plan du droit, bien évidemment, c'est quelque chose qui vous est reconnu et personne ne vous conteste le fait de vouloir faire appel. Je suis très surpris que cet appel se fasse dans le timing que nous connaissons. Il n'aura échappé à personne quand même qu'il y a un contexte électoral devant nous. Je suis donc très surpris que cela se fasse là, subitement à trois jours, alors que l'on pouvait éventuellement le faire dans le courant de la semaine prochaine. Bref, déjà, c'est le premier point. On ne m'enlèvera donc pas de l'idée que derrière tout cela, il y a quand même une petite tentation électorale dans ce qui a animé cette décision.

Deuxième élément, c'est que je trouve assez désespérant d'entendre avec les mots très pondérés auxquels Madame Prigent nous fait l'habitude, c'est de laisser croire qu'il y a une alternative. Vous avez eu une étude de l'AGAM au cours de laquelle vous avez fait de multiples propositions, toutes plus loufoques les unes que les autres et si très sincèrement, il y avait eu une solution qui s'impose indubitablement à tous, je pense qu'ici, les uns et les autres, nous sommes suffisamment collectivement responsables pour la retenir. Or, aucune des propositions qui ont été faites par l'AGAM, dans le cadre d'une mission que vous lui avez confiée, n'a véritablement émergé. Et à dire vrai, vous n'en avez retenu aucune. Et donc, laisser croire dans cet hémicycle que la ville porterait une solution alternative, je pense que quelque part, c'est un mensonge que vous adressez à celles et ceux qui peuvent éventuellement nous écouter et qui pourraient éventuellement croire encore au discours que vous tenez, pour celles et ceux qui habitent dans ces quartiers.

La réalité Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est que les habitants des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et notamment de cette partie-là de Marseille n'en peuvent plus d'être pris en otage dans des batailles qui ne sont pas les leurs. Et j'aurais essayé et j'aurais aimé, très sincèrement, que dans la conclusion qui est la vôtre, Madame Prigent, vous puissiez avoir une autre proposition. Celle qui, me semble-t-il, devrait réunir toutes celles et tous ceux qui sont raisonnables, qui travaillent pour l'intérêt général, qui veulent trouver réellement une solution. Et plutôt que de se faire des appels, interjeter appel pour gagner du temps, pour aller devant la Cour administrative d'Appel, pour aller après devant le Conseil d'État, bref pour faire gagner du temps, je pense que la solution aurait été, me semble-t-il, qu'il soit fait une proposition pour que l'ensemble des parties se retrouvent, se parlent et arrêtent de se parler par avocats interposés.

Vous le savez, j'ai mis dans le débat public une proposition alternative. On peut être contre, la critiquer, l'amender, bref on peut avoir une approche différente. Dans ce cas, cette proposition que j'ai lancée dans l'atmosphère du débat public depuis quasiment deux ans et demi, pourquoi la ville de Marseille ne s'en saisit pas ? Pourquoi le Maire de Marseille préfère

sur le tracé du Boulevard Urbain Sud, là où on sait que le Boulevard Urbain peut potentiellement se réaliser, dépenser 260 000 euros d'investissement de plantation d'arbres, 260 000 euros, trois semaines avant une décision d'une justice administrative ? Pourquoi, si ce n'est pas pour être dans la provocation ? Cela n'est pas possible et cela n'est pas possible parce que ce n'est pas compréhensible par les habitants de ces quartiers.

Vous nous dites que vous êtes au contact de ces habitants. Excusez-moi du peu, mais s'il y en a bien un qui passe de longues heures dans ces quartiers du matin au soir, c'est bien votre serviteur. Et ce que je constate, c'est qu'aussi bien ceux qui sont pour le Boulevard Urbain Sud que ceux qui étaient contre ; et j'étais encore récemment à une assemblée générale d'une association qui est contre le Boulevard Urbain Sud, eux-mêmes plaident pour une solution alternative.

Alors, mes chers collègues, je crois que sur un sujet aussi important, aussi structurant, il me semble qu'aujourd'hui, plutôt que d'interjeter en appel, plutôt que de rentrer dans une logique contentieuse, plutôt que d'essayer de gagner du temps, plutôt que de faire en sorte que les gens soient encore les victimes innocentes de ce qui s'apparente à des bisbilles qui n'ont pas lieu d'être, faisons œuvre d'intelligence collective. Et je le redis, je pense qu'il est temps que la ville de Marseille, son Maire, ainsi que l'ensemble des acteurs Métropole et les élus de secteur avec la Maire de secteur Anne-Marie d'Estienne d'Orves, nous soyons enfin ensemble autour d'une table et que nous arrivions à trouver une solution qui nous permette de trouver un point de consensus. Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas d'autres interventions ? *(Non.)*

Désolée pour les autres collègues qui n'habitent pas le 9^{ème} et le 10^{ème} arrondissement de Marseille, mais à un moment, le montant de l'investissement étant ce qu'il est, il faut quand même remettre l'église au milieu du village.

Votre obstination Madame Prigent est assez atterrante, parce que je vous rappelle que lorsque vos collègues et vous avez été élus à la tête de la ville de Marseille, vous n'avez eu de cesse à ce moment-là de demander à récupérer la voirie et entre parenthèses, la propreté. Et au dernier moment, vous ne l'avez plus voulue. À ce moment-là, pour faire plaisir, pour être gentille, pour dire : « Je vous comprends », on vous a nommée vous-même, Madame Prigent, à la tête de la voirie marseillaise. Derrière, voir que vous ne connaissez pas le dossier m'inquiète beaucoup.

(Réactions de la salle)

Et non, vous ne connaissez pas le dossier, parce que quand vous êtes en train de dire que l'on va massacrer La Pinède du Roy d'Espagne, vous ne le connaissez pas, Madame, parce que là, nous avons prévu de faire ce qu'on appelle un Boulevard urbain vert, avec des vélos, avec le respect des espaces...

Demandez à votre Maire, le Maire de Marseille qui n'est pas là cet après-midi, il a eu le plan entre les mains. S'il ne vous l'a pas communiqué, ce n'est pas mon problème. À un moment, là, il ne faut pas mentir aux différentes personnes qui peuvent écouter ce que dit la presse après par la suite. Il n'y aura pas de Boulevard Urbain Sud qui irait jusqu'à la Vieille Chapelle. Le Boulevard, c'est un boulevard urbain vert où, sur la pinède du Roy d'Espagne, effectivement, il y aura un passage avec des vélos, avec des poussettes pour les piétons. Cela c'était même (là, excusez-moi, je peux le faire puisque je ne suis pas en campagne), c'était même dans mon programme municipal. Sur le principe, sur cela, je tiens mes engagements. Donc là-dessus, revoyez vos fiches, ça c'est un.

Deux, vous dites tout et son contraire. On respecte les habitants, mais on ne fait pas comme ils veulent, si j'ai bien compris, parce que je vous rappelle quand même que cela devait être supprimé. Votre Maire voulait qu'on zingue la loi PLM. Je pense que c'est mal parti maintenant. Donc, les mairies de secteur sont, elles, les premiers interlocuteurs que nous avons

avec les habitants. Et donc, la mairie de secteur des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, puisque vous respectez la démocratie, souhaitent et ils ont été élus, réélus, re-réélus et j'espère que cela continuera sur ce principe-là, où effectivement, cela a toujours été très clair dans tous les documents de campagne, vous avez ceux qui étaient *pour* et ceux qui étaient *contre*. Ceux qui étaient contre n'ont jamais gagné les élections. Ceux qui étaient *pour* ont toujours gagné. Je pense qu'à un moment, la réflexion démocratique est claire.

Et en dernier lieu, je vais vous le dire franchement comme je le pense, à un moment ici, on n'est pas à Amsterdam ni à Paris. Je vois que dans ces secteurs-là, quand vous allez dans la ville de Paris, vous ne pouvez plus utiliser la voiture, vous êtes obligé d'utiliser les vélos. Tout le monde n'est pas aussi affûté que vous pour pouvoir faire du vélo. Je prends mon exemple aujourd'hui. Moi qui adore faire du vélo, comment je fais pour me déplacer ?

(Contestations des membres de l'opposition).

Oui, bien sûr, d'accord. Mais cela, c'est vous. Comment on fait pour se déplacer quand on a un empêchement ? Quand on arrive à un certain âge où effectivement, on ne peut pas prendre le reste ?

Vous savez quoi ? Continuez l'obstination idéologique, continuez à faire ce que vous faites, comme cela on se retrouvera peut-être à des moments... Franchement, cela m'arrange. Ne changez rien. Continuez comme cela, avec des accords iniques, avec des personnes où ce sont les accords de la honte. Continuez comme cela, et cela nous arrangera bien pour 2026.

(Contestations des membres de l'opposition - Brouhaha)

(Applaudissements).

Allez, sur ce rapport, c'est terminé. J'ai pris votre vote *contre*. Allez ! Oui, c'est bon ! C'est cela oui ! Vous voulez qu'on en parle de cela ?

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

146. MOB-016-27/06/2024-CM - Approbation de la modification de la délibération approuvant les droits de voirie pour l'occupation du domaine public routier métropolitain pour l'année 2024 - Abattement de 50% sur la redevance d'occupation due par les kiosquiers acceptant un accès gratuit aux toilettes

Rapport 146, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

147. MOB-017-27/06/2024-CM - Boulevard Provençal à Marseille 15ème arrondissement - Transmission de la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain au Préfet des Bouches-du-Rhône

Rapport 147, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Quand on leur dit la vérité, cela les gêne.

(Contestations des membres de l'opposition.)

Stop ! Vous voulez que l'on parle de Monsieur Delogu que vous soutenez ? Est-ce que vous en parlez de la vidéo ? Scandale ! Honte à vous ! Alors, c'est bon.

On continue.

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (15h20)

Sur la prochaine commission, la Commission territoriale, planification. Monsieur Montécot, du rapport 7 au rapport 54.

(Brouhaha)

Monsieur Pascal MONTECOT.- S'il vous plaît, revenons sur l'ordre du jour et un dossier qui concerne l'ensemble des habitants de la Métropole...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montécot, vous avez la parole sur un élément qui est important, cela s'appelle le SCoT.

Madame Camard, vous n'avez pas la parole, là on parle du SCoT qui est un aménagement important et un travail qui a été fait remarquable, aussi remarquable que ce qu'a fait Madame Juste. Allez-y, Monsieur Montécot, vous avez la parole.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Il y a plus de 50 délibérations qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission. Je remercie mes collègues présents à cette commission. Nous allons avoir les 7, 8, 9, 10 qui vont concerner le SCoT, mais je vais y revenir avec des propos liminaires et nous aurons des délibérations sur des procédures d'urbanisme pour la Métropole, mais aussi pour l'ensemble de nos communes, des PLUi et aussi le dernier PADD. Le PLUi de La Barben...

Les Conseillers de l'opposition quittent la séance.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Quand tu n'es pas d'accord avec eux, ils s'en vont.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Je vais vous expliquer, si vous voulez bien, le SCoT et le travail que nous avons fait.

Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est un grand plaisir pour moi, et je ne suis pas mécontent, Madame la Présidente, de vous proposer...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, Monsieur Montécot, quand on leur dit les choses, cela ne leur plaît pas. Il faut penser la même chose que ce qu'ils pensent. Quand on ne pense pas la même chose que ce qu'ils pensent, automatiquement... Cela a un nom, on ne va pas le prononcer ici, mais cela a un nom ! À un moment, s'il vous plaît ?

Non, la Présidente de groupe n'a pas à intervenir. C'est Monsieur Montécot. On est assez intervenu comme cela. Vous respectez la démocratie quand cela vous arrange.

Allez-y, Monsieur Montécot.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Je ne suis pas mécontent, je me répète, de vous proposer après quatre ans de travaux collectifs, et j'insiste sur ce mot collectif, l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain, notre SCoT, qui est une étape importante de l'aménagement du territoire de notre Métropole. Je remercie notre Présidente, Martine Vassal, pour sa confiance et pour m'avoir missionné sur le pilotage des compétences SCoT, aménagement du terrain et PLUi et après m'avoir confié, rappelez-vous, la responsabilité de la Commission Ambition issue de la loi 3DS.

Madame la Présidente, votre feuille de route était très claire : la nécessité de faire un SCoT unique à l'échelle de notre Métropole, qui prend en compte les défis climatiques et les enjeux de consommation foncière à l'horizon 2040. Nous nous sommes donc saisis de la Loi 3DS de 2022, de la Loi climat de 2023, de la Loi ZAN pour coconstruire un document qui conserve la typologie du paysage métropolitain.

J'insiste sur les mots de co-construction et concertation, car je tiens à souligner l'implication et le travail engagé par les 92 maires, les Vice-présidents thématiques, les élus

délégués. J'ai été gâté parce que vraiment, tous les élus ont été assidus à mes côtés, ainsi que les services métropolitains, pour aboutir à l'arrêt du SCoT métropolitain aujourd'hui.

Je profite de ce moment pour remercier Éric, Cyril, Mathieu, Laetitia et Victor et toute l'équipe pour leur accompagnement et leurs compétences dans la conduite de cet ambitieux dossier. Madame la Présidente, on a de la chance d'avoir des cadres au sein de notre Métropole, de haute qualité.

Pour vous donner un ordre d'idée : 90 réunions avec les maires et les vice-présidents thématiques, une cinquantaine de réunions avec les partenaires publics associés, une dizaine de réunions avec les associations de la société civile, 14 réunions publiques sur l'ensemble du territoire, plus de 140 contributions écrites sur la mobilité, l'environnement, la politique du logement, le commerce.

Nous pouvons aujourd'hui nous satisfaire de ce SCOT métropolitain. C'est un acte fort et ambitieux de la construction de notre territoire. Nous allons passer de cinq SCoT à un SCoT unique et nous nous orientons vers des PLUi sur l'ensemble de notre territoire. Notre SCoT ne sort pas de nulle part. Il s'appuie et met en cohérence les grandes politiques publiques métropolitaines depuis 2020. Le PLH porté par David Ytier et approuvé en février 2024, le Plan de mobilité métropolitaine, qu'a soutenu Henri Pons et adopté en décembre 2021, le Plan climat air et énergie, approuvé en décembre 2021, porté par Amapola Ventron, les objectifs visant la réduction des émissions de carbone et développement des énergies renouvelables ont été pleinement intégrés au SCoT. Je remercie également Laurent Simon pour sa contribution, l'agenda économique tracé par Gérard Gazay, actualisé en juin 2022 et le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, le SDUC, adopté en octobre 2022. Il précise les ambitions métropolitaines pour le développement et la localisation de l'offre de l'économie productive et commerciale.

Chers collègues, l'arrêt du SCoT porte l'engagement numéro un de la Métropole de répondre de manière adaptée au défi climatique et les chiffres le prouvent. Il apporte une vraie plus-value en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Je dis cela parce que j'ai entendu des choses, mais les chiffres vont parler.

Il va plus loin dans la protection de l'environnement que la réglementation ne l'y oblige. 53 000 hectares de plus que les périmètres de protection réglementaires. 191 000 hectares sont protégés dans le SCoT. Si l'on ajoute les espaces agricoles à pérenniser, ce sont 234 000 hectares d'espaces agricoles et naturels qui sont aujourd'hui préservés de l'urbanisation pour une superficie totale de la Métropole d'environ 315 000 hectares. Pour vous donner un ordre d'idée simple, les deux tiers de notre territoire se trouvent aujourd'hui préservés.

Le SCoT priorise également le développement urbain, notamment l'offre de logements dans les pôles métropolitains et en l'articulant avec l'offre des transports existants ou projetés inscrits dans le PDM. Il réduit ainsi le développement urbain extensif, générateur de mobilité carbonée.

Le SCoT favorise le développement des énergies renouvelables, conformément au Plan climat, par un ensemble de prescriptions qui facilitent le déploiement du mix énergétique en milieu urbain, mais aussi sur certains types d'espaces naturels ou agricoles. Le SCoT est au plus près des réalités métropolitaines, ainsi dans le cahier spécifique intitulé paysage du quotidien, le SCoT identifie la grande diversité des situations urbaines du territoire de la Métropole : grands ensembles, zones pavillonnaires, zones franches, etc.

Le SCoT propose d'encadrer les évolutions de ces situations urbaines, séquences avec des principes de performance environnementale et bioclimatique.

Dernier élément, le SCoT porte aussi un éventail d'outils permettant de mieux prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire, ces derniers allant s'amplifier avec le changement climatique.

SCoT et consommation d'espaces : deux enjeux majeurs pour la Métropole. Les deux sujets sont indissociables. Le SCoT fixe des ambitions pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2040, des ambitions économiques, résidentielles, d'infrastructures, qui peuvent impacter la consommation de nos espaces naturels et agricoles. Or, en pleine élaboration du SCoT en 2021, la Loi climat et résilience a été promulguée.

Madame la Présidente, mes chers collègues, cela n'a pas vraiment été facile de concilier dans le cadre du SCoT, les ambitions de développement de la Métropole et l'objectif de réduction de la consommation d'espaces. Le SCoT fixe ainsi une trajectoire de diminution de la consommation d'espace à l'échelle de la Métropole et de chaque périmètre de PLUi. L'élaboration du SCoT nous a donc offert l'opportunité de mettre en place un système innovant comme on a l'habitude à la Métropole, basé sur un principe de mutualisation. Un vrai changement de pratique, car l'application stricte du principe de moins 50 % à 2030 de consommation d'espace à l'échelle de chaque commune ne permettait pas la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines. Nous, les maires, le constatons tous les jours.

Point important, Mesdames et Messieurs, le sujet de la consommation d'espace a fait l'objet d'une co-construction avec les services de l'État pendant presque deux ans. Pour mettre en œuvre le principe de mutualisation, la Métropole crée un lieu d'échange et de prise de décision, une conférence. La mise en place d'un système de mutualisation pionnier en France, reposant sur l'existence de six périmètres de PLUi.

Le SCoT pose donc une cible de consommation foncière pour chaque périmètre de PLUi, avec un système de vase communicant et je tiens à vous dire, mes chers collègues, que ce n'est pas figé. La conférence permettra de mutualiser ces hectares en priorisant les projets qui le justifient en s'appuyant sur les projets de PLUi et les rapports d'artificialisation. Nous mettons en place un système souple dans le temps et l'espace, car nous n'avons pas assez de recul sur la Loi ZAN. La conférence de mise en œuvre du ZAN sera composée des principaux VP thématiques de la Métropole. Les maires seront également pleinement partie prenante à l'échelle de chaque périmètre PLUi, j'y tiens vraiment, pour poursuivre notre travail collectif, car je sais que sans les maires, nous ne ferons rien.

Nous prendrons en considération les besoins fonciers nécessaires à la réalisation de vos projets. C'est un sujet transversal et je tiens à remercier Dominin Rauscher pour l'excellent management qu'il conduit. En effet, toutes les directions métropolitaines sont mobilisées sur cette démarche, car la consommation d'espace impacte l'ensemble des politiques publiques métropolitaines.

Madame la Présidente, avant de conclure, et chers collègues, je tiens à vous faire un petit point sur le calendrier, car aujourd'hui, c'est l'arrêt du SCoT, ce n'est pas l'approbation, ce sont deux choses bien différentes, qui nous occupera les prochains mois. Donc aujourd'hui, l'arrêt du SCoT, c'est la procédure logique de l'arrêt et on va le voter. Dès demain, les communes, même si on a déjà pas mal fait de réunions et de concertations et les partenaires auront trois mois pour rendre un avis sur le projet de notre SCoT. À l'automne, ce sera au tour de la population et de la société civile de faire part de leurs observations sur le document. Et comme on s'était engagé, mi-2025 le SCoT sera officiellement approuvé et viendra le temps de sa mise en œuvre opérationnelle. C'est le planning que vous m'aviez confié, Madame la Présidente.

Voilà mes chers collègues, je vous le redis, j'ai été très fier de travailler avec vous pour l'élaboration de notre SCoT, mais ce n'est pas encore fini. Je vous en remercie.

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Montécot. Demande d'intervention de Madame Sif. Pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Dudieuzère aussi. Madame Sif sur l'arrêt du SCoT, allez-y.

Madame Aïcha SIF.- Madame la Présidente, chers collègues, ce SCoT est une première à laquelle la ville de Marseille a contribué activement et nous notons que bon nombre

d'éléments proposés ont été pris en considération. Néanmoins, et même si mon groupe vote favorable sur l'ensemble des rapports le concernant, je me permets de partager ici quelques réserves de forme et de fond.

En effet, ce document de planification et d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement du territoire de la Métropole. Les contraintes présidant l'élaboration de ce type de document sont importantes, comme nous le rappelle Monsieur Pascal Montécot. Nous le savons, il faut à la fois préserver des terres agricoles, l'activité économique, tout en construisant des logements, etc. Cela nécessite de l'agilité, de la souplesse et des stratégies de désimperméabilisation, d'autant que ce SCoT nous engage fortement, puisque les PLUi s'y conformeront pour les 20 ans à venir.

Alors que les orientations des SCoT s'imposent au PLU, la logique aurait voulu qu'on élabore dans un premier temps ce document, dans le cadre d'un large débat citoyen et ensuite, on le décline dans les PLU. Mais ici, on se distingue par un renversement de la hiérarchie, d'abord les PLU et ensuite le SCoT, ce dernier venant entériner parfois des éléments du PLUi faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif. Je pense, comme par hasard et notamment, à celui du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Ensuite, ce schéma doit traduire en actes l'objectif fixé par la loi de Zéro Artificialisation Nette en 2050. Or, à Pertuis, par exemple, le nouveau PLUi conduira à l'artificialisation de 202 hectares de terre, dont 86 hectares de terres agricoles à fort potentiel. Oui, je suis têtue. Je l'ai déjà dit et je le répète. Dans une zone qui est stratégique pour l'alimentation de la nappe phréatique dans laquelle la commune puise de l'eau potable : est-il responsable de continuer à augmenter l'artificialisation des sols à l'heure où les épisodes de sécheresse et de forte pluie s'intensifient ?

Par ailleurs, le projet de SCoT devrait instaurer le principe de compensation des terres. 1 000 mètres carrés de terres agricoles artificialisées pourraient être compensés par 1 000 autres mètres carrés, mais pas forcément sur la même commune et pas forcément avec les mêmes qualités des sols. Des terres agricoles de qualité et cultivables vont devenir donc constructibles et il faudrait alors en trouver des nouvelles pour compenser, quitte à réaliser des travaux de désimperméabilisation des sols. Une pratique révélatrice des collectivités et qui monétise une fois de plus les biens communs qui garantissent notre souveraineté alimentaire.

Enfin, justement, la question de la sécurité alimentaire pourrait être mieux prise en compte, d'autant qu'il s'agit d'une problématique majeure de notre territoire. Vous le savez, Madame la Présidente, la crise agricole est sans précédent, et le modèle de productivisme actuel ne répond plus à l'intérêt général et pose des questions sur le plan économique, sur les plans sociaux, écologiques et de santé publique. La France a perdu 12 millions d'hectares de terres agricoles entre 1950 et 2020, ce qui équivaut à 1,9 million de fermes. Dans les Bouches-du-Rhône, ce sont 600 hectares de terres agricoles par an que nous perdons du fait de l'étalement urbain qui s'accélère. Il y a urgence à soutenir une alimentation de proximité qui protège nos terres agricoles et qui soutienne nos agriculteurs.

Notons, Madame la Présidente, et vous l'avez présenté à plusieurs reprises, que nous avons le plus grand projet alimentaire territoriale de France. Dès lors, comment concilier projet alimentaire territorial et consommation de terres nourricières à des fins autres qu'agricoles ? Nous l'observons, l'équation est ardue. De notre point de vue, il nous apparaît comme essentiel de faire le choix de préserver et sanctuariser certaines zones naturelles et agricoles, afin de favoriser la présence en place de petites et moyennes exploitations sur les ceintures maraîchères des villes et des villages, car au-delà de la question de la capacité à nourrir la population, c'est la préservation de la qualité de nos produits locaux pour les générations futures qui est en jeu. Un SCoT donc oui, mais un SCOT articulé à un projet alimentaire territorial cohérent seraient les outils qui nous permettraient d'atteindre ces objectifs pour une belle Métropole prévoyante.

C'est pourquoi Madame la Présidente, j'insiste pour que la Métropole remette sur l'ouvrage ce SCoT sur la question des terres agricoles et leur consommation et ainsi, respecte

les sages contributions faites par le CoDev lui-même, le Conseil de développement de la Métropole. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Moralès, vous avez demandé la parole sur ce rapport-là. Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

Monsieur José MORALÈS.- Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de SCoT est sans doute un des plus importants de notre mandature.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avec le PLH.

Monsieur José MORALÈS.- Oui, c'est un tout, je vais y venir rapidement. Avec le PLH bien sûr, mais oui, cela définit les politiques territoriales et cela définit ce qu'est la Métropole en termes d'aménagement du territoire.

D'abord, je veux remercier Pascal Montécot évidemment sur le travail qu'il a effectué pendant quatre ans. Effectivement, beaucoup de réunions et d'efficacité, d'efficience. C'est un travail complexe l'aménagement de territoire sur la grande Métropole. J'ai travaillé sur d'autres Métropoles et c'était déjà compliqué à petite échelle. Je trouve que les engagements politiques qui nous unissent tous sont d'une grande richesse. Ce SCoT porte de grandes valeurs sur l'aménagement du territoire et montre aussi l'ensemble des qualités de notre territoire.

On a de belles cartes de nos territoires, on a de belles analyses, on a de grandes ambitions. On a eu un PADD voté, qui était très ambitieux, un PLH. Alors, peut-être que cette construction empirique de notre Métropole ne nous a pas permis de voter dans le bon ordre et le travail un peu ardu de l'écriture du SCoT a été confronté à la préexistence de ces SCoT territoriaux et du PLH qu'on a voté récemment (mais qui le précède), du Plan de déplacement urbain, du projet alimentaire territorial aussi qui porte ses ambitions.

On arrive donc au bout du SCoT, c'est compliqué de prendre des décisions. Oui, si, c'est compliqué de croiser les exigences, d'adapter et c'est une première étape de ce SCoT en tout cas dans son écriture.

On a eu de longues discussions avec Pascal et pas que, avec les techniciens aussi, sur la façon dont on allait fixer ces règles du jeu pour les prochains PLUi. Je crois que c'est 270 recommandations.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Plus, 400 et quelque.

Monsieur José MORALÈS.- Ou 400, je ne sais plus, c'est beaucoup. Et on est rentré dans le dur à la fin sur la question des terres agricoles, mais pas que... parce qu'on sait qu'un projet ambitieux de développement, à un moment, il va falloir grignoter quelque part. Et l'apparition de la compensation peut être une très bonne chose aussi. Je pense qu'il faut tout envisager pour aménager le territoire, mais dans ce moment un peu dur, je crois qu'on n'a pas réussi encore et je crois qu'on n'est pas au bout puisqu'il reste encore presque un an d'écriture et je pense qu'il faut trouver peut-être des outils encore avec les techniciens, avec nos amis maires et élus, pour sécuriser certains enjeux. On sait que l'on va grignoter, que l'on va pouvoir compenser et comme on le sait, autant être honnête, autant l'identifier et autant l'assumer dans un projet ambitieux du SCoT qui va redéfinir le visage de notre Métropole. Je pense qu'il ne faut pas que l'on se cache des choses, on a longtemps discuté avec Pascal sur le mot éviter, l'évitement pour moi n'est pas suffisante, je pense qu'il faut se doter de petits outils pour se protéger et assumer notre ambition politique commune pour l'avenir du territoire.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Moralès. Pas d'autres interventions sur ce SCoT ? Très bien. Monsieur Coulomb, Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Jacques COULOMB.- Bonjour, Madame la Présidente, chers collègues, je voulais juste remercier aussi Pascal pour son travail.

Je ne vais pas revenir sur la particularité de ma commune, mais j'ai quand même un souci important. Des aléas venus de la DTM 83 contredisent absolument les zones constructibles sur ma commune qui avaient été votées au PLUi. Des permis d'aménager ont été accordés et du jour au lendemain, ces permis d'aménager tombent à l'eau. Je demanderai juste aux services métropolitains concernant le pays d'Aubagne et de l'Étoile qu'ils se rapprochent le plus souvent possible de la DTM 83 pour m'éviter ce genre de souci, parce que vous comprenez bien que les administrés à qui on a accordé en toute légalité les permis d'aménager ne viennent pas taper à la porte d'un élu métropolitain, mais viennent taper à la porte du maire, cela, tous les maires le savent.

Je demande juste un peu de coordination supplémentaire pour m'éviter ce genre de gros soucis concernant les administrés. Je m'excuse de parler pour une fois de ma commune, mais le sujet est très important.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est vrai que vous avez une commune un peu particulière, comme Pertuis d'ailleurs. Rien ne vous empêche de rentrer dans la Métropole et le département des Bouches du Rhône. On vous accueille volontiers, je vous l'ai toujours dit.

Monsieur Jean-Jacques COULOMB.- C'est une autre histoire. C'est tout ce que je voulais vous dire. Merci de m'avoir écouté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Coulomb. Monsieur Gazay.

Monsieur Gérard GAZAY.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais remercier Pascal à deux titres, au titre de la délégation que vous m'avez confiée au niveau de la Métropole en tant que Vice-président, car le travail de fond qui a été fait par Pascal Montécot et l'ensemble de ses équipes a été d'être à l'écoute de ce que le développement économique souhaitait faire et on a été entendus sur ce sujet-là. Et puis, je voudrais le remercier bien sûr en tant que maire de la commune d'Aubagne, puisque là aussi, Pascal a été d'une grande écoute. Il a eu l'intelligence, je crois, de laisser parler l'ensemble des territoires, même de nommer des responsables sur l'aménagement du territoire, sur les PLUi au sein de tous les ex-territoires et je crois que cela a fait un grand bien et vraiment, cette façon d'aborder les sujets, je crois qu'elle est à retenir pour l'ensemble de nos délégations et nous qui exerçons des responsabilités au niveau de la Métropole.

Merci, mon cher Pascal, pour tout ce travail de fond que tu as fait et l'engagement personnel que tu y as mis. On t'a attendu parfois très tôt à Aubagne ou très tard et tu as toujours été présent. Merci encore.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gazay. Monsieur Montécot.

(Applaudissements.)

Monsieur Pascal MONTECOT.- Merci, chers collègues, pour vos interventions. Je voulais d'abord vous dire que l'arrêt du SCoT aujourd'hui, c'est tout un travail que nous avons fait, mais cela va se terminer par l'approbation, nous avons donc encore largement le temps de vous rencontrer. Vous savez qu'à chaque fois que vous m'avez demandé de venir ou que les services se déplacent, nous sommes venus en commune pour analyser chaque problématique de chaque maire. Je ne suis donc pas inquiet et les propos de José me confortent, parce qu'on a quand même pas mal travaillé ensemble sur ses inquiétudes et je voulais sincèrement vous dire qu'on a encore 6 mois pour affiner cette approbation que je souhaite avant l'été 2025, parce que c'était le planning que nous avons choisi, il faut le respecter.

Que ce soit Madame Sif ou Jean-Jacques, c'est pareil, on va voir comment faire pour essayer d'avancer dans nos réflexions. Je remercie, bien sûr, Gérard, parce que comme je le disais tout à l'heure, je n'ai pas fait le SCoT tout seul. C'est avec David, qui a été aussi très important pour l'habitat, l'économie, Amapola, avec Laurent Simon, c'est vrai qu'on a bien travaillé ensemble. On est sur un projet collectif pour notre Métropole, c'est cela, notre Métropole, cet EPCI, il ne faut pas l'oublier, c'est un document qui concerne l'ensemble de notre territoire. Ce n'est pas facile parfois de défendre un projet un peu communal, parce qu'il faut

aussi que cela passe sur l'ensemble du territoire. On a travaillé dans ce sens-là. Je suis content d'arriver à cet arrêt aujourd'hui. Ce n'est pas fini. Je rappelle quand même que le SCoT donne le cap. Ce sont ensuite les PLUi qui vont décliner. J'ai entendu, Madame Sif, c'est vrai que le SCoT arrive maintenant, mais avant, nous avons 5 SCoT sur les territoires. Il y a eu des PLUi qui se sont faits avant le SCoT unique, ce n'est donc pas un problème. On va avoir, à partir de 2025, un SCoT unique pour l'ensemble des 92 communes de la Métropole.

Je suis très fier de ce travail et on va encore travailler ensemble, donc ne vous inquiétez pas, je suis tout à fait disponible pour aboutir à l'approbation de ce SCoT.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Montécot. À mon tour de vous remercier, Monsieur le premier Vice-président, sur une tâche qui n'est pas simple. Vous aviez déjà avec les Commissions vu l'étendue du travail, la nécessité du travail avec toutes les communes et là on arrive à avoir la structuration complète de notre Métropole, l'utilité d'une Métropole et surtout la vision globale. Vous avez raison Monsieur Moralès, nous n'avons peut-être pas toujours tout fait dans l'ordre, mais nous avons fait, en tout cas, le plus efficacement possible, parce qu'à force d'attendre et de mettre les bouts à bouts, souvent on rate beaucoup de choses. Je remercie aussi les services, Monsieur le Directeur Général des Services, parce qu'ils ont été très proactifs et franchement, cela fait plaisir aussi, parce qu'ils sont souvent décriés dans beaucoup de domaines, mais on voit aussi leur professionnalisme, leur engagement, leur utilité. On reviendra sur le 42, Madame Sif, vous êtes intervenue dessus, sur la zone de Pertuis, que nous avons intégrée à l'intérieur le projet d'alimentation territoriale. Je vous rappelle que 90 % de notre production est exportée et que nous importons 90 % de nos produits. Là aussi, je pense que nous avons des choses à inverser. Là-dessus, je pense que nous avons fait beaucoup de choses. Nous travaillons de manière très étroite avec le monde de l'agriculture, vous avez raison de souligner qu'ils sont en grande difficulté, mais le budget de l'agriculture, - monsieur Burle ne pouvait pas être là aujourd'hui -, a été doublé. Je crois que c'est le plus grand budget de France entre le Département qui met dix millions sur la table et la Métropole qui en met six maintenant. Il n'y a pas beaucoup d'autres territoires qui font autant pour nos agriculteurs, parce que, effectivement, je suis d'accord avec vous, ils doivent vivre correctement de leur travail et c'est pour cela que nous les aidons, et au niveau des jeunes.

Cela étant, il faut aussi trouver des agriculteurs. C'est bien beau d'avoir des terres, on va y revenir quand on va parler de Pertuis, il faut aussi que nous ayons des agriculteurs qui cultivent la terre, parce que si c'est pour avoir des espaces laissés en jachère, c'est un peu plus compliqué. Ce SCoT est un savant mélange pour arriver à équilibrer entre les zones nécessaires au niveau de l'activité économique, industrielle, commerciale, urbanistique, sur la préservation de notre territoire, un territoire qui est absolument magnifique et extrêmement pluriel. Je pense qu'au niveau de ce projet alimentaire territorial, on a fait beaucoup, on fait beaucoup et on peut en être très fier. Merci encore à Monsieur Montécot d'avoir tenu compte de tout cela et d'avoir pu mener ces débats et les volontés aussi des différentes communes.

7. URBA-001-27/06/2024-CM – Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitaine – Élaboration – Bilan de la concertation.

Nous allons passer au vote du rapport 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? D'accord.

Le rapport est adopté.

Abstention de A. Sif

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

8. URBA-002-27/06/2024-CM – Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitaine – Élaboration – Arrêt du projet.

Sur le 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

9. **URBA-003-27/06/2024-CM – Approbation du rapport relatif au suivi de l'artificialisation des sols de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la période 2011 – 2020 et années 2021 et 2022.**

Passons au 9. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

10. **URBA-004-27/06/2024-CM – Création de la conférence métropolitaine de gouvernance en charge de la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.**

Numéro 10. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

11. **URBA-005-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Golf et de la zone AU de Saint Roch à Allauch.**

Numéro 11. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

12. **URBA-006-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Billard à Gignac-la-Nerthe.**

Numéro 12. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

13. **URBA-007-27/06/2024-CM – - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Vieux Pigeonnier et de la zone AU du Toès à Marignane.**

Numéro 13. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

14. URBA-008-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU de la Cardeline et de la zone AU de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule.

Numéro 14. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

15. URBA-009-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU du Centre-Ville Gare et de la zone AU de la Haute-Bédoule à Septèmes-les-Vallons.

Numéro 15. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

16. URBA-010-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU de Besson-Giraudy, de la zone AU des Caillols, de la zone AU des Hauts de Sainte-Marthe et de la zone AU de RuissatelJouvène sur la commune de Marseille

Monsieur Dudieuzère, vous voulez intervenir sur le rapport 16, c’est cela ? Je ne me suis pas trompée. Allez-y, vous avez la parole.

Monsieur Cédric DUDIEUZÈRE.- Merci, Madame la Présidente, je serai rapide.

Juste deux petites interventions sur ce rapport 16 qui concerne donc la modification n°4 du PLUi, notamment pour le 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements à la suite de la concertation qui a eu lieu il y a quelques mois. On se réjouit de la sanctuarisation des zones de Palama et de Saint-Mitre Nord. En revanche, vous libérez des terrains sur les zones Besson-Giraudy et de Sainte-Marthe dans le 14^{ème} arrondissement, avec un objectif sur ce secteur de 30 % de logements sociaux. Une part de logements sociaux qui se situe donc 5 % au-dessus de la réglementation et qui nous interroge lorsque l’on sait que le 14^{ème} arrondissement comporte déjà pas moins de 45 % de logements sociaux. 45 %, c’est assez élevé et pour mémoire, 37 % pour le 13^{ème} arrondissement.

Par ailleurs, ce rapport rappelle les objectifs du PLH sur la période de 2023 à 2028, à savoir 2 280 logements neufs sur le 13^{ème} et 1 656 logements neufs sur le 14^{ème}. Nous soutenons bien sûr ce besoin de construire de nouveaux logements, mais nous rappelons à nouveau la nécessité de réaliser les équipements publics nécessaires à l’augmentation de la population et notamment le réseau viaire, la linéa, le barreau de contournement de Château-Gombert et la Croix Rouge, la U236 à Sainte-Marthe, tous ces projets qui doivent être ressortis des cartons et réalisés dès que possible afin de décongestionner ces secteurs qui sont aujourd’hui totalement saturés. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Dudieuzère. Y a-t-il d’autres interventions ? Pas d’autre intervention. On passe au vote.

Qui est contre ? Abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

17. URBA-011-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal du Pays d’Aubagne et de l’Étoile - Modification n°1 - Bilan de la concertation.

Numéro 17. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

18. URBA-012-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal Istres Ouest Provence - Élaboration - Définition des modalités de collaboration avec les communes.

Numéro 18. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

19. URBA-013-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal Istres Ouest Provence - Élaboration - Prescription - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Numéro 19. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

20. URBA-014-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de Fos-sur-Mer -Abandon de la procédure de déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation du projet « HyVence » et abrogation de la délibération n° URBA-007-15793/24/CM du 22 février 2024.

Numéro 20. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

21. URBA-015-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Approbation de la modification n°1.

Numéro 21. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

22. URBA-016-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°2 - Bilan de la concertation.

Numéro 22. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

23. URBA-017-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Approbation de la modification n°3.

Numéro 23. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

24. URBA-018-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Abandon de la procédure de modification n°5 et abrogation de la délibération n° URB 019-12110/22/CM du 30 juin 2022.

Numéro 24. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

25. URBA-019-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°5 - Engagement.

Numéro 25. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

26. URBA-020-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Martigues - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de mise à disposition du public.

Numéro 26. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

27. URBA-021-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°4.

Numéro 27. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

28. URBA-022-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence - Approbation de la modification n°4.

Numéro 28. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

29. URBA-023-28/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de la commune de Mallemort - Modification n°3 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Numéro 29. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

30. URBA-024-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de la commune de La Barben - Élaboration - Débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Santos, vous demandez la parole ou pas ? Non, il n’a pas demandé la parole.

Monsieur Pascal MONTÉCOT.- Il faut qu’il parle de son PADD, parce que c’est un débat.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes incité à parler, Monsieur, de manière démocratique.

Monsieur Franck SANTOS.- Absolument, donc je vais parler, si on me donne la parole. La commune de La Barben a effectivement souhaité poursuivre la constitution du PLU. Actuellement, cette commune est en RNU, donc liée avec le Préfet, il est donc assez difficile pour elle de se positionner sur les différentes demandes qui sont faites en urbanisme. Le PADD est en cours d’élaboration depuis 2010, il a été revu en 2018 et là, le nouveau PADD que l’on souhaite faire approuver a trois nouvelles orientations. La première orientation, c’est renforcer la centralité du village, la deuxième, c’est préserver le cadre de vie de La Barben et le troisième, c’est favoriser le développement d’une économie adaptée au contexte local. Dans ce cadre-là, et pour répondre un peu à ce qui s’est dit sur le SCoT, La Barben a comme volonté de faire une ZAP, une Zone d’Agriculture Protégée, qui va nous permettre aussi de mettre en œuvre des zones pour l’agriculture et, comme l’a dit Madame la Présidente, de trouver des agriculteurs, chose qui n’est pas facile, ce que la Chambre d’agriculture nous a effectivement confirmé aujourd’hui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci. Vous voulez répondre Monsieur Montécot ? Madame le maire de Vernègues.

Madame Anne REYBAUD-DECROIX.- Merci, Madame la Présidente. Je souhaitais effectivement poser une question à Monsieur le maire de La Barben pour débattre sur son PADD. La question est la suivante : comment s’assurer que le développement de la commune sera respectueux de l’environnement ? Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Santos, vous avez donc la parole pour répondre. Cela fait plaisir, il y a au moins des débats entre communes. Au moins, cela sert à quelque chose. C’est bien.

Monsieur Franck SANTOS.- C’est ce que j’allais vous dire, Madame la Présidente, ce débat est apaisé et apaisant.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Souriez les Marseillais. Monsieur Lemery, ne vous endormez pas.

Monsieur Franck SANTOS.- On travaille vraiment en solidarité et c'est très bien. Je remercie d'ailleurs Pascal, de m'avoir donné la parole, parce que c'est une bonne chose.

Oui, Madame Reybaud, comment allons-nous préserver le développement par rapport à l'environnement ? C'est justement tout notre sujet. C'est notre volonté au niveau de la commune de préserver, car nous avons un grand espace de 11 000 hectares, de la commune est en Natura 2000, donc on va, grâce à ce PADD, restaurer ces continuités et prendre en compte les risques naturels que l'on peut avoir sur cette commune, qui sont l'inondation, le séisme. Dans ce cadre-là, nous allons préserver le cadre de vie qui est un objectif du PADD.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. J'espère que vous êtes, Madame le maire de Vernègues, rassurée sur le respect de l'environnement dans cette belle partie du territoire.

Monsieur Franck SANTOS.- Cela fait partie du territoire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Le débat ayant eu lieu. Nous passons au vote.

Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

31. URBA-025-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Grans - Modification simplifiée n° 2 - Décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale.

Numéro 31. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

32. URBA-026-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Grans - Modification simplifiée n° 2 - Définition des modalités de mise à disposition du public.

Numéro 32. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

33. URBA-027-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mitre-les Remparts - Modification n°1 - Bilan de la concertation.

Numéro 33. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

34. URBA-028-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n°5 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation du quartier l'Ensoleillé - Modification des éléments programmatiques du projet d'aménagement.

Numéro 34. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

35. **URBA-029-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté Saint Charles - Opération « Aménagement des parties amont des rues Fauchier et Malaval » - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l’EPAEM-Remboursement de la TVA afférente.**

Numéro 35. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

36. **URBA-030-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté st Charles - Opération « Cœur de ZAC - Phase 1.1 » - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l’EPAEM - Remboursement de la TVA afférente - Rectificatif.**

Numéro 36. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

37. **URBA-031-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté St Charles - Opération « Cœur de ZAC - phase 1.2 - Aménagement du boulevard Charles Nedelec et des carrefour et parvis de la Porte d’Aix » - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l’EPAEM - Remboursement de la TVA afférente.**

Numéro 37. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

38. **URBA-032-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté CIMED (Cité de la Méditerranée) - Opération « Aménagement de la rue Chanterac et du boulevard Mirabeau » - Remise à la Métropole des ouvrages d’Éclairage Public réalisés par l’EPAEM - Remboursement de la TVA afférente -Rectificatif à la délibération URBA-020-15441/23/CM du 7 décembre 2023.**

Numéro 38. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

39. **URBA-033-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté des Aiguilles à Ensues-la-Redonne - Approbation de la modification n°1 du dossier de réalisation.**

Numéro 39. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

40. **URBA-034-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté Littorale - Euroméditerranée - Avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le programme des équipements publics modifiés de la ZAC.**

Numéro 40. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

41. URBA-035-27/06/2024-CM – Approbation du dossier de réalisation et du Programme des Equipements Publics de la ZAC du Jas de Beaumont à Pertuis.

Numéro 41. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

42. URBA-036-27/06/2024-CM – Lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension de la zone d'activités économique à Pertuis - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

Monsieur Sébastien BARLES.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération est révélatrice des contradictions que l'on vit dans notre assemblée. On a vu Monsieur Montécot nous présenter le SCoT, les grands objectifs du SCoT, ambitieux, très ambitieux dans beaucoup de domaines et là, sur cette délibération-là, on est sur une contradiction majeure par rapport à ces ambitions qui ont été posées avec la création de cette ZAC qui ouvre une brèche pour le bétonnage de 60 hectares de terres agricoles, de terres fertiles. Ma collègue Aïcha Sif l'a dit tout à l'heure, ce sont des terres qui sont productives, Madame la Présidente, ce ne sont pas des terres qui sont en friche aujourd'hui, elles sont productives, parmi les plus fertiles de notre territoire, des terres irriguées également et ce bétonnage est en contradiction majeure.

Toutes les études qui ont été lancées dans le cadre du moratoire qui a été initié il y a quelques mois par vous-même, sont en contradiction majeure, on voit bien que la DUP, et la préfecture nous le dit, est obsolète et caduque, puisqu'elle était fondée sur le projet ITER qui ne demande plus du tout d'espace réservé pour stocker du matériel sur cette extension de zone. La DUP est donc caduque. Les études ont montré qu'il n'y a aucun projet économique qui s'impose en tout cas, avec une vraie volonté d'implantation autre que celle du nom du maire de Pertuis. C'est cela en fait. 30 hectares demandés par l'entreprise Pellenc. Il y a une situation de conflit d'intérêts qui est absolument patente et au niveau économique, c'est la seule justification de l'extension de cette zone.

C'est en contradiction majeure également avec l'ensemble des outils dont on s'est doté, le PAT bien évidemment, mais également toutes les ambitions qui ont été posées dans le cadre du Plan Climat Territorial qui pose la souveraineté alimentaire, l'autosuffisance alimentaire qui effectivement doit être une ambition forte pour notre territoire. S'il y avait des projets économiques, je pense qu'il y a nécessité de réfléchir à l'implantation de nouveaux projets économiques, de nouvelles filières et on développe à Marseille de nouvelles filières. Il faut que l'on travaille sur cette redirection économique. Mais le premier travail que l'on doit faire, plutôt que d'artificialiser les sols, c'est d'aller voir sur les friches commerciales, les futures friches commerciales qui sont en train de voir le jour dans le cadre des grandes zones commerciales de notre territoire, mais également sur les sites industriels qui sont en désuétude, il faut qu'on arrive à planifier l'implantation de nouvelles activités, de nouvelles filières économiques sur ces sites.

Je vous demande vraiment au nom de l'éthique de nouvelles responsabilités, des grands schémas directeurs dont on s'est doté, de ne pas voter la création de cette ZAC qui n'est justifiée par aucune raison objective et qui va à l'encontre du sens de l'histoire, du sens de la protection des générations futures, de notre santé et de notre souveraineté alimentaire.

Merci d'avance à vous, en tout cas, le groupe votera *contre*.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je n'en doutais pas. Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente. Je suis lasse. Je suis lasse, parce qu'on a concerté, on a reconcerté, on a étudié. Il y a 85 hectares, 40 hectares sont réservés pour une ZAC et les autres, ce sont des zones humides et des terrains agricoles. On

continue l'exploitation agricole, on sauvegarde, on préserve, cela devient pérenne, on préserve ces zones humides et on arrive à réaliser de l'économie qui va générer 1 500 emplois.

Je pense que dans cette concertation, vous n'avez pas voulu écouter, vous n'avez pas voulu comprendre, vous êtes resté sur votre position et vous ne voulez pas avancer dans un consensus. À un moment donné, il faut arriver à trouver des solutions équilibrées et c'est une solution équilibrée qui satisfait tout le monde. Il y a des terres là-bas qui ne sont pas cultivées aujourd'hui, vous le savez, mais simplement, les intérêts particuliers n'ont jamais fait l'intérêt général, Sébastien, jamais.

Monsieur Sébastien BARLES.- Préserver des terres agricoles, c'est un intérêt particulier.

Madame Amapola VENTRON.- Il y en a qui ne sont pas agricoles, tu le sais quand même. Il n'y a pas un seul coup de pioche dessus, tu le sais.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, on vous a entendu, nous connaissons votre position. Laissez Madame Ventron vous répondre.

Madame Amapola VENTRON.- Bref, je ne vais pas parler de certaines personnes, parce que ce n'est pas l'objet ici. On est arrivé à trouver la réalisation d'un projet équilibré et vertueux qui pourrait, et en plus je l'ai dit et je ne comprends pas que vous ne vouliez pas qu'on fasse de cet espace-là, de ces 85 hectares un laboratoire de solution d'écologie positive, je ne comprends pas pourquoi vous voulez rester toujours sous des formes de ZAD, ce n'est pas possible à un moment donné. Il y a eu des études économiques, des études environnementales, on a mis des études 4 saisons, tout a été fait justement pour vous apporter la preuve qu'on pouvait faire quelque chose d'équilibré et en concertation, mais là, ma foi, vous vous mettez des œillères devant les yeux.

Monsieur Sébastien BARLES.- C'est quoi le projet économique ?

Madame Amapola VENTRON.- Je ne suis pas maire de la commune.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron, Monsieur Barles, on ne va pas refaire les milliers de réunions que vous avez faites.

Madame Amapola VENTRON.- Je ne suis pas juge, Sébastien, ce n'est pas mon rôle. Ce projet est concerté et il est équilibré. C'est tout ce que je vois. Nous arrivons à préserver nos zones humides, nous arrivons à préserver 50 % de zones agricoles et après, le reste, on en met en zone économique, ce sont des zones qui aujourd'hui ne sont pas cultivées, donc je ne comprends pas. Désolée, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je sais. Merci, Madame Ventron. On a pris suffisamment de retard sur ce dossier et on a pris suffisamment de temps pour concerter tout le monde et essayer de trouver des solutions qui sont des solutions qui conviennent, où on arrive à aménager un peu les espaces à la fois agricoles et à la fois économiques. Derrière, c'est sûr que je comprends la position de Monsieur Barles qui ne voulait absolument pas au départ, qu'il y ait une zone économique. Ce sont des conceptions différentes, on n'est pas obligé d'être d'accord sur tout. Là, sur ce dossier-là, nous ne sommes pas d'accord. Madame Ventron, merci beaucoup pour avoir mené ce travail de concertation qui a duré une grosse année si ce n'est pas plus, d'ailleurs. Maintenant, il faut que nous avancions. Nous lançons la procédure. Je prends note de votre opposition au niveau du groupe.

Est-ce qu'il y a d'autres oppositions ? Non. D'accord. Je ne vous avais pas entendu. Maintenant, je vous entends, je vous vois. Très bien. C'est noté, Monsieur Péna. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de E. Garcin, C. Delavet, Y. Wigt

Abstentions de M. Cesari, F. Guinieri, V. Languille, C. Garcia, M. Amiel et S. Chave
Abstention de M. Pena

- 43. URBA-037-27/06/2024-CM – - Approbation de l’avenant n°5 à la concession d’aménagement avec la SPLA Pays d’Aix territoires pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis.**

Numéro 43. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 44. URBA-038-27/06/2024-CM – Approbation du périmètre de la zone de Projet Urbain Partenarial, secteur Montaury à Bouc-Bel-Air - Approbation du programme des équipements publics et de leur financement.**

Numéro 44. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 45. URBA-039-27/06/2024-CM – Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial « Nord » sur le secteur de Montaury, avec la commune de Bouc-Bel-Air et la société SNC Montaury**

Numéro 45. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 46. URBA-040-27/06/2024-CM – Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial « Sud » sur le secteur de Montaury, avec la commune de Bouc-Bel-Air et la société SNC Montaury.**

Numéro 46. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 47. URBA-041-27/06/2024-CM – Approbation d’une convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur des Ségnières, avec la commune de Trets et la société Uniti.**

Numéro 47. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 48. URBA-042-27/06/2024-CM – Approbation de l’avenant n°7 à la concession d’aménagement avec SPLA Pays d’Aix Territoires pour la rénovation du centre ancien de Trets.**

Numéro 48. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

49. **URBA-043-27/06/2024-CM – Approbation de l’avenant n°5 à la concession d’aménagement avec la SPLA Pays d’Aix Territoires pour la Zone d’Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc.**

Numéro 49. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

50. **URBA-044-27/06/2024-CM – Approbation de l’avenant n° 5 à la concession d’aménagement avec la société La Ciotat Garoutier Aménagement, filiale d’OGIC pour l’aménagement de la Zone d’Aménagement Concerté du Garoutier à La Ciotat.**

Numéro 50. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

51. **URBA-045-27/06/2024-CM – Approbation de l’intérêt métropolitain d’opérations d’aménagement réalisées dans le cadre de projets de renouvellement urbain au titre du NPNRU sur Marseille.**

Numéro 51. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

52. **URBA-046-27/06/2024-CM – Rapport retiré.**

53. **URBA-047-27/06/2024-CM – Rapport retiré**

54. **URBA-048-27/06/2024-CM – Approbation de la désignation de la Directrice de l’Etablissement Public d’Aménagement et de Développement Ouest Provence (EPAD).**

Monsieur Amiraty, avis favorable de la commission.

Numéro 54. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

55. **URBA-049-27/06/2024-CM – Délégation du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de Marseille Provence - Modification de la délibération n° URBA-030-13057/22/CM du 15 décembre 2022.**

Numéro 55. Y a-t-il des demandes d’intervention ? Non. Pas d’observation, pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÉNEMENTS (16h05)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gagnon sur le rapport numéro 1 qui a eu l'avis favorable de la Commission. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

1. ATCS-001-27/06/2024-CM – Approbation du règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse Michel-Petrucciani.

Numéro 1. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

2. ATCS-002-27/06/2024-CM – Approbation du règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse Michel-Petrucciani.

Monsieur Galtier, rapports 2 et 3. Sur le 2, deux mots sur les athlètes. Essayons de positiver un peu les choses, parce qu'on a les Jeux paralympiques avec un nombre d'athlètes assez important.

Monsieur David GALTIER.- Nous n'avons pas oublié de soutenir nos athlètes sélectionnés et médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et c'est donc un petit coup de pouce à ceux qui vont être sélectionnés, qui auront à l'issue, nous espérons, des médailles olympiques et c'est donc l'objet du rapport 2 que nous vous demandons de soumettre au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

3. ATCS-003-27/06/2024-CM – - Approbation de la grille tarifaire et d'une convention type encadrant les cours particuliers dispensés par les Maitres-Nageurs-Sauveteurs au sein des piscines gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Numéro 3. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

4. ATCS-004-27/06/2024-CM – - Approbation des engagements techniques et financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation du projet WE-Z dans le cadre du programme européen EUI 2021-2027 - Initiative urbaine européenne.

Monsieur Languille, rapports 4 et 5. Pas d'opposition lors de la commission. Pas d'opposition. Adopté.

Numéro 4. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

5. ATCS-005-27/06/2024-CM – Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027.

Numéro 5. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

6. ATCS-006-27/06/2024-CM – Approbation du schéma métropolitain de développement et d'organisation du Tourisme.

Madame Milon, sur le 6. Avis favorable de la commission.

Madame Danielle MILON.- Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse d'intervenir auprès de vous aujourd'hui pour présenter très brièvement, je vous rassure, la synthèse des travaux relatifs à l'élaboration du schéma métropolitain du tourisme durable. Vous le savez, la loi dite 3DS, loi 20-22-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, se traduit concernant le tourisme par l'article 181. Celui-ci précise, dès le 1^{er} janvier 2023, un certain nombre de modalités qui se sont imposées, mais permettent notamment le retour possible de la compétence tourisme pour les stations classées.

Dès lors, s'est posée à nouveau la question de l'organisation touristique jusque-là partagée entre la Métropole et les communes *via* les conventions de gestion. Nous avons lancé une large, très large consultation des communes, comme vous le souhaitez, Madame la Présidente. Nous avons contacté 70 communes en nous rendant dans les communes concernées, maires, élus au tourisme, DGS ou autres techniciens au tourisme nous ont reçus, ainsi que 90 % des structures d'accueil touristiques.

Nous avons organisé des plénières, nous avons organisé des ateliers techniques. Au total, 163 personnes, dont 20 maires, 63 élus et 24 directeurs ou directrices d'OTSI, ont été concernés et consultés. Qu'avons-nous retenu de cette consultation ?

D'abord, que nous avons encore sur ce territoire une organisation touristique peu lisible, avec des intentions et des attentes locales très hétérogènes, et ce schéma vient fort à propos. Autre point relevé, une majorité est dotée de structures et de personnels d'accueil, qu'elles aient ou non récupéré leurs compétences. Troisièmement, il existe encore une grande marge de progression pour disposer d'outils mutualisés, outils d'information comme les bases de données, outils d'évaluation, dispositifs de gestion des locations saisonnières, par exemple.

Mais il existe aussi des convergences à développer sur les filières touristiques à promouvoir, et ce sont de très belles filières. Le point, l'idée peut-être la plus importante à retenir, c'est la grande motivation, sinon la grande envie pour ces communes et ces offices de tourisme de travailler ensemble. C'est une chance, une grande chance qu'il nous faut saisir aujourd'hui et pour demain.

Ce que les communes attendent, c'est une organisation pragmatique et efficace en matière de développement touristique pour les années 2024-2028. Ce projet, nous l'avons construit à la croisée de deux cadres de référence, l'agenda économique, qui fixe les grandes orientations pour une économie durable à travers le déploiement des grandes filières d'excellence, dont celles du tourisme, et le schéma de développement du tourisme des Bouches-du-Rhône qui fixe de façon spécifique les enjeux du tourisme en prenant en compte les orientations posées à l'échelle régionale. Au terme de nos consultations et de nos travaux, le schéma départemental de développement et de l'organisation propose un projet touristique global à l'échelle métropolitaine capable de mobiliser l'ensemble des communes, petites et grandes, à compétence touristique communale ou dont la compétence reste partagée à l'échelle métropolitaine.

Notre conviction est la suivante : quelle que soit la commune, les offices de tourisme en place doivent pouvoir, et ce, quel que soit leur statut, participer au développement touristique métropolitain en partageant les grands axes du projet. Ce que le schéma propose aussi, c'est la nécessité de poser un mode opératoire clair, cohérent et juste à développer dans les orientations. Le cadre à partager doit être porteur de sens partout sur le territoire.

Enfin, il engage les premières actions à mettre en place pour installer une organisation touristique qui réponde aux enjeux et la réalité touristique du territoire. Notre ambition pour ce territoire est de développer un tourisme durable et respectueux de l'environnement et aussi de la qualité de vie des habitants.

Sans entrer dans le détail, je vais évoquer comment cette ambition va être déclinée sur trois grands axes.

Premier axe, le tourisme doit être le vecteur d'une attractivité responsable pour une Métropole compétitive et ouverte sur le monde. C'est de la nôtre qu'il s'agit, Madame la Présidente. La stratégie d'attractivité touristique doit être pensée au regard des richesses qui marquent notre territoire. Il s'agira de rendre la destination plus attractive tout au long de l'année, aux quatre saisons, en mettant en avant...

Je ne remercie pas les collègues qui parlent très fort parce que c'est très pénible, surtout en fin de séance. Merci.

Il s'agira de rendre la destination plus attractive tout au long de l'année en mettant en avant les atouts de notre Métropole auprès de clientèles à haute contribution en s'appuyant sur les filières économiques et les grands projets autour de la culture, de l'environnement, de la gastronomie, du nautisme et du cinéma, qui est très importante, et de bien d'autres encore. Parmi les programmes à lancer, il s'agira, par exemple, d'attirer ou de créer de grands événements à intérêt métropolitain capables de soutenir l'activité hors saison.

Deuxième axe de développement, il conviendra de faire de l'hospitalité un pilier central de la destination Aix-Marseille-Provence avec la déclinaison de l'expérience Provence sur toutes les offres. Ce qui va rendre cette destination plus compétitive tout en étant responsable et attractive, c'est sa capacité à proposer des offres qui présentent de réelles valeurs ajoutées. La création d'une offre expérience Provence permettra sur l'ensemble du territoire un développement touristique durable avec des critères d'excellence et de différenciation dans les secteurs professionnels et dans les filières. Cette dynamique a été très favorablement accueillie sur toutes les communes. Parmi les programmes à déployer sur ce second axe, il s'agira, par exemple, d'accompagner les communes à une gestion maîtrisée des locations saisonnières. Bien sûr, ce sont des exemples.

Troisième et dernier axe, il s'agira de fédérer et d'animer un réseau d'offices de tourisme pour renforcer la synergie autour du projet métropolitain. C'est ici le cœur de notre programme. Rien ne pourra se mettre vraiment en place sans une organisation touristique plus efficace, plus performante et mieux coordonnée sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Pour cela, nous poursuivons le programme de mise à disposition d'un socle de prestations et de services dédiés aux communes et à leur structure d'accueil touristique.

Il est aujourd'hui porté conjointement par Provence Tourisme et par la DGD et son service tourisme. De concert avec les communes et leurs offices de tourisme, nous construisons un schéma territorial d'information et de promotion pour harmoniser un accueil pertinent sur l'ensemble du territoire et organiser la mutualisation des outils collaboratifs Apidae, Gaïa, Datalab, etc. Nous accompagnons et nous accompagnerons toutes les structures sur les questions techniques, juridiques, sociales, par exemple tous les classements, tous les labels.

Nous partageons et nous partagerons un observatoire du tourisme dédié avec ses dispositifs et ses indicateurs, notamment pour suivre de près l'évolution des locations saisonnières et nous optimisons la collecte de la taxe de séjour d'ores et déjà sur le territoire de la Métropole.

Mes chers collègues, avant de conclure, j'aimerais insister sur un point qui me tient à cœur. Ce projet que nous portons, nous l'avons construit ensemble, nous aussi, Pascal, non pas parce que nous y avons été contraints, mais parce que cela était une évidence, parce qu'il existe sur ce territoire une synergie d'acteurs qui fonctionne et qui fonctionne bien depuis longtemps.

Nous pouvons faire de la Métropole, chers amis, le territoire touristique des grandes transitions climatiques, énergétiques, sociétales et de l'innovation touristique tout en améliorant la qualité de vie de nos habitants. Je tiens absolument à remercier les services de la Métropole, le service économie et tourisme. Je tiens à vous remercier, vous les maires, vous les élus, pour

vosre formidable mobilisation et votre investissement à mes côtés, à nos côtés, et je suis persuadée que, parce que nous l'avons construit ensemble, ce schéma sera une réussite pour notre très belle Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE, - Merci, Madame Milon, merci pour votre engagement au quotidien. Sur ces rapports, pas d'opposition, le schéma, Madame Milon, est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h15)

148. AGRI-001-27/06/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion pour la couveuse pépinière agricole de Pertuis avec la commune de Pertuis.

Je rapporte le rapport de Monsieur Burle, 148, pas d'opposition, pas d'observation, donc le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

149. AGRI-002-27/06/2024-CM – Renouvellement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du site Natura 2000 « Plateau de l'Arbois » et à la Présidence du Comité de pilotage -Période 2025-2027.

Monsieur Arduin, 149, 150, avis favorable de la commission.

Sur le 149, pas d'opposition. Approbation.

Le rapport est adopté.

150. AGRI-003-27/06/2024-CM – Approbation d'une convention avec la commune d'Aubagne relative à la préservation et la valorisation du Domaine de la Font de Mai.

Sur le 150, pas d'opposition, approbation.

Le rapport est adopté.

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h16)

Sur la cohésion sociale, habitat, le 151 est retiré.

152. CHL-002-27/06/2024-CM – Concession d'Aménagement de l'ensemble immobilier du Parc Kalliste - Marseille 15ème arrondissement - Approbation du projet simplifié d'acquisition publique de la copropriété du bâtiment E en vue de sa démolition - Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite au jugement de déclaration de carence du syndicat des copropriétaires du bâtiment E.

Monsieur Ytier, rapports 152 à 160, avis favorable de la commission.

Sur ces rapports, 152, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 153. CHL-003-27/06/2024-CM – Approbation d'une convention de mutualisation au service du relogement - Création d'un comité de pilotage consacré au relogement.**

Sur le 153, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 154. CHL-004-27/06/2024-CM – Opération de Restauration Immobilière du centre-ville d'Aix-en-Provence - Rectificatif du périmètre.**

154, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 155. CHL-005-27/06/2024-CM – Approbation de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien de Septèmes-les-Vallons.**

155, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 156. CHL-006-27/06/2024-CM – Prorogation du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés dans le centre ancien de Pertuis.**

156, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

157, pas d'opposition, adopté.

- 157. CHL-007-27/06/2024-CM – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville à Marseille - Approbation de l'avenant 14 à la concession - Correction d'une erreur matérielle de la délibération n°CHL-006-15809/24/CM du 22 février 2024.**

Le rapport est adopté.

- 158. CHL-008-27/06/2024-CM – Modification du règlement de changement d'usage de locaux destinés à l'habitation sur la commune de Cassis et déterminant les compensations en application des articles L. 631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.**

158, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 159. CHL-009-27/06/2024-CM – Approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil du « Vallon des Vaux » à Aubagne.**

159, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

160. CHL-009-27/06/2024-CM – Tarification de l'aire d'accueil du « Vallon des Vaux » à Aubagne.

160, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (16h20)

161. IVIS-001-27/06/2024-CM – Approbation d'un plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.

Sur l'innovation ville intelligente, économie de la connaissance, Madame Charafe, sur le 161, avis favorable de la commission. Madame Charafe, vous voulez intervenir ? Ce n'est pas une question de temps, il faut être synthétique.

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Cela va être extrêmement synthétique. Je voudrais juste mettre en avant ce plan pour la formation des ingénieurs et l'attractivité des ingénieurs, avec un travail formidable fait par les services.

C'est un plan qui est concerté et qui a été fait avec l'ensemble des acteurs du territoire, les établissements d'enseignement supérieur, l'État, la région et les acteurs économiques et industriels. C'était donc pour vous demander d'approuver ce plan que vous avez eu, que vous avez lu et que je ne reprendrai donc pas en détail. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Professeur Charafe et donc merci beaucoup pour votre implication aussi pour la réalisation de ce plan métropolitain qui vient compléter le SCoT. Pas d'opposition sur ce rapport, donc il est adopté.

Le rapport est adopté.

162. IVIS-002-27/06/2024-CM – Approbation de la Feuille de route du numérique responsable et vertueux de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur Mercier, 162, avis favorable de la commission. Pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h22)

Sur la transition écologique énergétique, cycle de l'eau et mer et littoral, de 163 à 170, avis favorable de la commission.

163. TCM-001-27/06/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 au Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM).

Sur le 163, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

164. TCM-002-27/06/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 à l'EPAGE MENELIK.

164, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

165. TCM-003-27/06/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 à l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades (HUCA).

165, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

166. TCM-004-27/06/2024-CM – GEMAPI - Harmonisation tarifaire des ports Ouest de la Métropole - Participation financière au lissage des augmentations de redevances pour 6 années.

166, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

167. TCM-005-27/06/2024-CM – Approbation de la reprise de procédure de régularisation administrative du Port Notre Dame initiée par la Commune de Saint-Chamas auprès des services de l'État).

167, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

168. TCM-006-27/06/2024-CM – Reconduction du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille.

168, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

169. TCM-007-27/06/2024-CM – Reconduction du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services d'avitaillement au Vieux-Port de Marseille.

169, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

170. TCM-008-27/06/2024-CM – Reconduction du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services d'avitaillement, grutage et carénage sur le port de Carry-le-Rouet-Reconduction du mode de gestion.

170, pas d'opposition, adopté.

Sur le rapport de Monsieur Laurent Simon, avis favorable de la commission, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

171. TCM-009-27/06/2024-CM – Approbation de la non-reconduction de la convention de prestations associées à la compétence « réseaux de chaleur ou de froid urbains » avec la commune de Coudoux.

171, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

172. TCM-010-27/06/2024-CM – Approbation des redevances et des pénalités du Service Public d'Assainissement Non Collectif Métropolitain.

Sur les rapports de Monsieur Giberti que je présente, 172 à 174, pas d'observation, pas d'opposition.

Sur le 172, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

173. TCM-011-27/06/2024-CM – Approbation de la modification de la composition du Conseil d'exploitation et des statuts de la Régie des Eaux Métropolitaine.

173, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

174. TCM-012-27/06/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public conclue avec le groupement OTV et la SEM relatif au traitement des effluents industriels sur la commune de Rousset.

174, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

175. TCM-013-27/06/2024-CM – Composition des membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n° TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020.

Merci Monsieur Mouren. Sur le 175, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

176. TCM-014-27/06/2024-CM – Approbation de l'exonération partielle des pénalités de retard à la société SULO dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations de maintenance des conteneurs enterrés.

176, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, je vous remercie, la séance est levée. Madame Milon, c'était normal que de ce côté il y ait du bruit car de ce côté, il n'y a personne.

(La séance est levée à 16h25.)